

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "La Commission royale d'Histoire depuis sa fondation (1834-1934)", in *Académie royale de Belgique. La Commission royale d'Histoire, 1834-1934, livre jubilaire*, Bruxelles, 1934.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a13024_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

*à mon ami D. Ganshof
très affectueusement
H. Sz*

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

La Commission Royale d'Histoire depuis sa fondation (1834-1934)

PAR

H. PIRENNE

Extrait du LIVRE JUBILAIRE

BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES
RUE DUCALE, 1

—
1934

**LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE
DEPUIS SA FONDATION
(1834-1934)**

I

A regarder les choses de haut, les origines lointaines de la Commission royale d'Histoire remontent au régime d'absolutisme éclairé dont le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas sous le gouvernement du prince Charles de Lorraine, fut l'instrument le plus intelligent et le plus actif. Le projet qu'il avait formé de faire rechercher et publier les principales chroniques du pays fut, après sa mort en 1770, repris par l'Académie de Bruxelles. Le Comité spécial constitué par elle à cet effet, sous la présidence du marquis du Chasteler, et composé de l'abbé de Nélis, de G.-J. Gérard, de J. Desroches et d'un ancien bollandiste, le P. Ghesquière, travailla sans plan d'ensemble, s'en remettant à l'initiative de ses membres. On doit à du Chasteler l'édition, parue en 1784, de la *Chronique de Gislebert de Mons*. Ghesquière, qui avait lancé dès 1773 le prospectus d'un recueil d'*Analecta Belgica*, imprimait, de son côté, soit seul, soit en collaboration avec d'autres jésuites, de 1783 à 1789, les cinq premiers volumes des *Acta Sanc-*

torum Belgii selecta, cependant que Nélis, en 1790, annonçait l'intention de mettre sur pied une collection d'anciens historiens belges devant comprendre de trente à trente-cinq volumes.

Quelques années plus tard, la Belgique, violemment annexée à la France, disparaissait momentanément de la carte de l'Europe et semblait devenue aussi étrangère à son passé qu'à ses institutions traditionnelles. Au milieu de cette subversion totale de l'Ancien Régime, il va de soi qu'il ne fut plus question de travaux qui semblaient avoir perdu leur raison d'être.

Ils la retrouvèrent quand, après la chute de l'Empire napoléonien, le pays, « aggloméré » par la volonté des Puissances avec la Hollande, pour former, sous le nom de royaume des Pays-Bas, une barrière contre la France, recouvra un commencement d'indépendance. Les études historiques, en ramenant les Belges à leur passé, ne pouvaient qu'affaiblir sur eux l'influence française. Le Gouvernement décida de les encourager officiellement. Le 23 décembre 1826, un arrêté royal stipulait qu'« il sera pris des mesures pour faire découvrir, examiner et mettre au jour, dans l'intérêt de l'histoire des Pays-Bas, les documents qui la concernent et qui, jusqu'ici, sont restés inconnus, ou dont il n'a point été fait un usage suffisant » (1). L'année suivante, une Commission spéciale fut instituée à l'effet de publier les *Chroniques inédites* intéressant l'histoire nationale. La nationalité de ses membres, qui tous apparte-

(1) On trouvera le texte de cet arrêté dans la *Pasinomie*, 2^e série, 1814-1830, p. 493 (Bruxelles, 1841). Le but était de provoquer la rédaction d'une histoire générale des Pays-Bas « uniquement tracée sur les documents authentiques » et qui eût été l'œuvre d'un « historiographe du Royaume » qui serait ultérieurement nommé par le Roi. Sur la participation de Gachard à cet arrêté, voyez, plus loin, la notice qui le concerne.

naient à la partie belge du royaume, indique que le Gouvernement avait surtout en vue de favoriser les recherches historiques relatives aux provinces méridionales, conformément au plan conçu jadis par Nélis. La Commission, dont la première séance eut lieu à Bruxelles au mois de juillet 1827 ⁽¹⁾, fut composée, sous la présidence du ministre de l'Intérieur P.-J. van Gobbelschroy, de Ch. Bernhardt, bibliothécaire de l'Université de Louvain; L.-V. Raoul, professeur à la même Université; Sylvain van de Weyer, bibliothécaire de la Bibliothèque de Bourgogne; le baron de Reiffenberg, professeur à l'Université de Louvain, et Jan-Frans Willems, receveur de l'Enregistrement à Anvers, aussi connu par ses recherches sur les anciens textes flamands que par son adhésion enthousiaste à la politique orangiste, auxquels fut adjoint Charles van Hulthem, curateur de l'Université de Gand. On se mit à l'œuvre sans retard. Reiffenberg achevait d'imprimer une partie du *Recueil diplomatique* d'a Thymo, et Willems mettait sous presse les premières feuilles de la *Chronique rimée* de van Heelu sur la bataille de Worringen, quand éclata la Révolution de 1830, qui balaya l'institution nouvelle en même temps que le régime politique qui l'avait créée.

Mais issu d'une révolution essentiellement nationale, le Gouvernement belge avait plus de motifs encore que celui du roi Guil-

⁽¹⁾ D'après des documents conservés aux Archives de l'État à La Haye, et dont je dois la connaissance à l'aimable intervention de M. V. Tourneur, c'est le 7 juillet 1827 que le ministre van Gobbelschroy a proposé au Roi l'institution de la Commission. Le Roi donna son adhésion le 10 juillet et le Ministre convoqua la première séance le lundi 30 juillet. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'arrêté royal. Voyez H. PIRENNE, *Un précurseur de la Commission royale d'Histoire*, dans BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, t. XCVIII (1934), pp. 127 et suiv.

laume de promouvoir l'érudition historique. Rien ne pouvait fournir une réponse plus péremptoire à ceux qui contestaient à la Belgique le droit à l'indépendance que la mise au jour des monuments qui attestaient son antiquité. Avec cette confiance dans l'avenir dont il donna tant d'autres preuves, le jeune État, avant même d'être reconnu par les Puissances, résolut de fonder, si l'on peut ainsi dire, cet avenir sur le passé. Le 14 août 1832, un arrêté ministériel stipulait que « M. Gachard, archiviste du Royaume, est chargé de publier successivement les documents inédits et intéressants pour l'histoire nationale, qui sont renfermés dans les dépôts de titres du pays ». Manifestement, l'entreprise, ainsi conçue, ne pouvait aboutir; ce n'était, dans sa présomption naïve, qu'une manifestation de bonne volonté. Elle fut abandonnée, en 1835, après l'apparition d'un troisième volume de « Documents inédits ».

Mais dès l'année précédente, en 1834, Charles Rogier, alors ministre de l'Intérieur, avait pris deux initiatives dont les résultats devaient être à la fois durables et bienfaisants. Le 17 juillet, il soumettait à la signature de Léopold I^{er} un arrêté royal ordonnant la publication des inventaires des archives nationales, et cinq jours plus tard, le 22 juillet, un autre arrêté créant une « Commission instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites », titre qui fut tout de suite abrégé en celui qui s'y est substitué depuis lors, de « Commission royale d'Histoire ».

A en croire de Reiffenberg, c'est lui qui aurait inspiré au ministre sa résolution. Il se peut. Gachard, d'ailleurs, confirme le renseignement que le caractère un peu bien glorieux du baron pourrait, sans cela, compromettre. Au surplus, on imagine aisément qu'il dut suffire de rappeler au ministre belge la Commission jadis établie par le roi Guillaume pour l'exciter à ne pas encourir le

reproche de se montrer moins que lui soucieux de l'histoire nationale. L'exemple de Guizot, alors chargé du département de l'Instruction publique en France, doit aussi avoir contribué à la naissance de notre Commission. On retrouve, en effet, dans le rapport adressé par Rogier à Léopold I^{er} pour motiver la création de celle-ci, les idées et parfois les termes mêmes de la lettre de Guizot à Louis-Philippe, d'où sortit l'institution, le 18 juillet 1834, quatre jours seulement avant celle de la Commission belge, du « Comité chargé de concourir à la direction et à la surveillance des recherches et publications... sur les documents inédits relatifs à l'histoire de France ».

A la différence du Comité français, dont la mission très vaste et assez mal définie subit bientôt des modifications considérables, la Commission belge avait un objectif très précis. Elle devait s'attacher, semblable en cela à sa devancière de 1827, à l'édition des chroniques inédites et rien que des chroniques. On s'en étonnera d'autant moins qu'en 1834 les documents d'archives étaient encore destinés à paraître par les soins de Gachard. Le mot « chroniques » était pris d'ailleurs par Rogier dans une acception très large, puisqu'il l'étendait aux mémoires et aux « relations de tel ou tel événement rédigées par des contemporains ».

L'arrêté royal créant la Commission la composait de sept membres, suivant en cela le précédent de la Commission de 1827. Mais il ne la faisait plus siéger sous la présidence du ministre, lui donnant avec raison le droit de désigner elle-même son président, ainsi que son secrétaire et son trésorier. Une somme de 5,000 fr., prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'Intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres, était mise à sa disposition avec obligation d'en rendre compte chaque année.

Quant à l'ordre et à la méthode de ses travaux, rien n'était spécifié, si ce n'est qu'elle aurait à rédiger dans ses premières séances un plan qu'elle soumettrait à l'approbation du ministre. En dépit de son caractère officiel, la Commission possédait donc la liberté indispensable à l'accomplissement de sa tâche. Le Gouvernement s'abstenait d'exercer sur elle la moindre censure. Dans son rapport au Roi, Rogier estimait « qu'une grande latitude devrait lui être laissée ». Le contrôle de l'État ne consistait que dans le droit de vérifier ses dépenses et de nommer ses membres.

Il faut reconnaître que pour le choix qu'il fit de ceux-ci, le ministre n'eut égard qu'au bien de la Commission. Il voulut rehausser son prestige devant l'opinion en y faisant entrer une personnalité aussi éminente que le baron de Gerlache, ancien membre et président du Congrès National, premier président de la Cour de Cassation et auteur d'études historiques qui lui avaient ouvert les portes de l'Académie. A côté de lui, l'abbé (plus tard monseigneur) P.-F.-X. de Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire de Malines, était sans doute l'érudit le plus versé dans l'histoire ecclésiastique que possédât le pays. Le baron de Reiffenberg, professeur à l'Université de Louvain et, comme de Gerlache, membre de l'Académie, s'était acquis depuis longtemps déjà, par des éditions de textes, des mémoires, des notes, des articles de revue, une réputation qui l'imposait. Plus modeste et plus effacé, Louis Dewez se recommandait pourtant comme auteur de travaux estimables sur l'histoire des provinces belges et par sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie. Quant aux trois derniers noms qui figuraient sur la liste, c'étaient ceux d'hommes spécialisés dans la recherche et l'édition des documents : L.-P. Gachard, le jeune mais déjà fécond archiviste du Royaume; L.-A. Warnkoenig,

juriste éminent, professeur à l'Université de Gand, qui depuis quatre ans déployait une admirable ardeur à exhumer des archives les anciens monuments du droit flamand qui devaient, l'année suivante, paraître dans le premier volume de sa célèbre *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, et enfin J.-F. Willems, devenu depuis la Révolution receveur de l'Enregistrement à Eecloo, où il continuait avec ferveur ses études sur les textes historiques et littéraires de la Belgique flamande.

Si l'on tient compte du petit nombre des travailleurs du pays à cette époque et, il faut bien l'ajouter, de la valeur médiocre de beaucoup d'entre eux, on reconnaîtra que Rogier avait eu la main heureuse. On ne peut lui reprocher d'avoir écarté personne qui eût des titres supérieurs à ceux des élus, ni de s'être laissé dominer par des considérations politiques ou même, mérite considérable à une époque où la Belgique se trouvait encore en état de guerre latente avec la Hollande, par des préventions patriotiques. Warnkoenig était l'un de ces professeurs allemands jadis appelés dans le pays par le roi Guillaume, et Willems ne se cachait pas de demeurer fidèle à ses convictions orangistes.

II

La Commission tint sa première séance le 4 août 1834 au ministère de l'Intérieur, où elle fut installée au nom du Roi, le ministre étant absent, par le secrétaire général du département. Elle procéda aussitôt à la formation de son bureau. Comme il fallait s'y attendre, de Gerlache fut élu président. Reiffenberg reçut les fonctions de secrétaire, auxquelles le désignait son acti-

tivité toujours en éveil et avide de besogne. Celles de trésorier furent confiées à Gachard. Puis, sans désespérer, on se mit à dresser le plan des travaux.

On pourrait s'étonner de la rapidité avec laquelle l'accord s'établit sur un point si important, si l'on ne songeait qu'il fallait agir vite, c'est-à-dire publier sans retard. Le Gouvernement désirait des résultats immédiats et il importait de répondre à sa confiance. Il parut avec raison que le plus simple était de s'attacher à mettre au jour les documents inédits qui, déjà au XVIII^e siècle, avaient attiré l'attention des collaborateurs de Cobenzl, du Comité de l'Académie et de Nélis, et que la Commission de 1827 avait conservés sur son programme. On a déjà dit que deux d'entre eux se trouvaient sous presse quand éclatèrent les événements de 1830 : le *Recueil diplomatique* d'a Thymo et la *Chronique rimée* de van Heelu sur la bataille de Worringen. Leurs éditeurs, faisant l'un et l'autre partie de la Commission, furent chargés de continuer les œuvres interrompues. Mais, comme on comptait sur un prompt achèvement, on leur attribua à tous deux de nouvelles entreprises. Reiffenberg reçut mission de préparer, tout en continuant celle d'a Thymo, une édition de la *Chronique* du Tournaisien Philippe Mouskès, tandis que J.-F. Willems accepta, de son côté, de faire suivre le texte de van Heelu de celui des *Brabantsche Yeesten*.

Les *Acta Sanctorum Belgii* du P. Ghesquière, dont le sixième volume avait paru en 1794, devaient naturellement être repris par la Commission. Ils furent, bien entendu, confiés à de Ram, à qui échut, en outre, la *Chronique des ducs de Brabant* d'Edmond de Dwynter, qui, comme les précédents ouvrages, figurait depuis le XVIII^e siècle sur la liste des monuments à publier. Il en était de même de la relation du voyage de Philippe le Beau en Espagne

en 1501 et du récit des troubles de Gand sous Charles-Quint par un témoin de cet événement, qui constituèrent le lot de Gachard. Quant à Warnkoenig, sa collaboration devait comprendre l'édition d'un *Corps des Chroniques latines de la Flandre*. Enfin on assigna à Dewez les *Antiquités de Flandre* de Philippe Wielant, et à de Gerlache la *Chronique liégeoise de Jean d'Outremeuse*.

En reprenant ainsi les textes qui avaient déjà sollicité l'attention de ses devanciers, au lieu de choisir elle-même parmi les sources inédites de l'histoire nationale, la Commission trouvait le double avantage et de pouvoir utiliser les matériaux assemblés par eux et d'être en état d'assigner à chacun de ses membres une tâche bien définie. Dès sa seconde séance, le 16 août 1834, séance à laquelle cette fois Rogier se plut à assister, elle se flattait de « pouvoir le mettre à même, vers le commencement de l'année 1835, de présenter au Roi et aux Chambres les premiers volumes de la collection des *Chroniques belges* ».

L'événement justifia, de très près, cette belle confiance. C'est, en effet, quelques mois seulement après la date fixée, le 2 mars 1836, que la Commission, reçue en audience par le Roi, lui fit hommage de la *Rijmchronijk* de Jan van Heelu, par laquelle s'ouvrit la série de ses publications. Et l'année n'était pas écoulée que paraissait le premier volume de la *Chronique rimée* de Philippe Mouskès.

Le plan adopté en 1834 ne devait pourtant pas être exécuté à la lettre. Pressée de se mettre à l'œuvre, la Commission avait été manifestement un peu vite en besogne. Les circonstances devaient l'amener à modifier bientôt en quelques points son programme primitif.

La mort de Dewez, le 26 octobre 1834, trois mois seulement après sa nomination, laissait sans éditeur les *Antiquités de Flandre*

de Wielant. Le successeur du défunt, l'abbé gantois J.-J. De Smet, ancien membre du Congrès National, qu'avaient sans doute recommandé au choix du ministre les manuels d'histoire qui, sous le régime hollandais, l'avaient rendu populaire auprès des patriotes belges, reçut pour mission, au lieu de reprendre la tâche de Dewez, de publier la *Chronique* d'Edmond de Dynter, de Ram, à qui elle avait été assignée tout d'abord, se trouvant surchargé de besogne par la rédaction des *Acta Sanctorum Belgii*. Mais cette grande entreprise ne devait pas tarder à être abandonnée par la Commission. En 1836, l'association des Bollandistes, dispersée depuis la Révolution française, se reconstituait à Bruxelles, et de Ram, qui avait ardemment contribué à cet événement, proposait à ses collègues de se désister, en faveur de ces spécialistes de l'hagiographie, d'une œuvre relevant à toute évidence de leur compétence. On laissa donc tomber le projet de continuer l'œuvre de Ghesquière. De Ram se remit au texte de Dynter, que De Smet lui céda, pour s'adonner lui-même à l'élaboration du *Corpus Chronicorum Flandriae*, demeuré en souffrance lors du départ de Warnkoenig pour l'Allemagne (1836), et dont il fit paraître le premier volume en 1837. Une autre dérogation encore fut apportée au plan de 1834, quand de Reiffenberg, absorbé par la publication de Philippe Mouskès, persuada ses collègues, dans la séance du 4 janvier 1837, de renoncer à l'impression intégrale des trois lourds volumes du manuscrit d'a Thymo, dans lesquels il reconnaissait, un peu tard, une compilation sans grande valeur. On résolut d'ajourner cette publication, dont il ne fut plus question depuis lors.

Ainsi, des décisions prises en 1834, deux, dès 1837, étaient devenues caduques et c'étaient précisément celles sur qui s'était portée tout d'abord, au XVIII^e siècle, l'attention des précurseurs de

la Commission. Quant au reste du programme, il devait, durant longtemps, demeurer, si l'on peut ainsi dire, l'armature des travaux de la Compagnie. Tous les textes dont il préconisait la mise en lumière furent édités, quoique dans un ordre, à des dates et par des auteurs différents de ceux qui avaient été envisagés, à l'exception de van Heelu et de Philippe Mouskès.

En 1839 était distribué le premier volume des *Brabantsche Yeeften*; le deuxième suivit en 1843, et le troisième, retardé par la mort de Willems (1846), en 1869 seulement, par les soins de J.-H. Bormans. La *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint* fut publiée par Gachard en 1846. De Ram donna, de 1854 à 1857, les quatre volumes de la *Chronique des ducs de Brabant* d'Edmond de Dynter. Plus tardive devait être l'apparition de la *Chronique de Jean d'Outremeuse*, dont de Gerlache, absorbé par ses devoirs judiciaires et ses travaux personnels, ne semble jamais avoir eu le loisir de s'occuper. C'est seulement en 1864 qu'Adolphe Borgnet en commença la publication, que Stanislas Bormans devait pousser jusqu'au bout en 1887.

S'il fallut un peu plus de cinquante ans pour accomplir le programme prévu en 1834, c'est que la Commission, à mesure que ses recherches lui procuraient une connaissance plus complète des sources inédites de l'histoire nationale, découvrait quantité de textes dont elle corsait, au fur et à mesure, la liste un peu maigre avec laquelle elle avait débuté. C'est ainsi que, de très bonne heure, il lui était apparu qu'au lieu de se borner à la seule relation du voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501, il convenait de lui adjoindre d'autres récits du même genre pour en constituer une *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, dont Gachard édita les trois premiers volumes de 1876 à 1881, et qui fut achevée

par Ch. Piot en 1882. On reconnut aussi l'impossibilité de ne consacrer qu'un seul volume, comme il en avait été question tout d'abord, au *Corpus Chronicorum Flandriae*. Trois autres lui furent ajoutés, dont le dernier, daté de 1865, renferme les *Antiquités de Flandre* de Wielant, qui attendaient depuis 1834 les honneurs de l'impression. Cependant, de Ram, au cours de ses investigations sur Edmond de Dwynter, rencontrait des renseignements de telle valeur pour l'histoire des guerres entre les ducs de Bourgogne et le pays de Liège au XV^e siècle, qu'il fut décidé de les communiquer au public dès 1844, sous le titre de *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne*. D'autre part, de Reiffenberg avait signalé à ses collègues, dans la séance du 4 novembre 1837, l'absence, dans leur plan de travaux, de publications relatives aux comtés de Hainaut et de Namur. Il leur proposait de combler cette lacune par l'édition de *Monumenta ad Hannoniae et Namurci historiam spectantia*. Ce fut là l'origine de la collection qui, élargie par l'adjonction du Luxembourg, débuta en 1844 : *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. L'infatigable Reiffenberg en donna six volumes, de 1844 à 1848. Trois autres suivirent, de 1854 à 1874, par la collaboration successive d'Ad. Borgnet, de J.-J. De Smet et de L. Devillers.

Pour se faire une idée exacte du zèle déployé par la Commission dès son premier jour, il importe de tenir compte de son *Bulletin*. C'est là que se reflète, si l'on peut ainsi dire, le spectacle d'une activité dont les grandes publications que l'on vient d'énumérer ne sont que le résultat le plus apparent. L'origine de ce *Bulletin* doit être cherchée dans les comptes rendus des séances de la Compa-

gnie, qui parurent tout d'abord dans les colonnes du *Moniteur belge*. Mais on ne tarda pas à remarquer les inconvénients d'un mode de publicité qui égarait dans un journal officiel des communications n'ayant d'intérêt que pour les seuls érudits. Dès 1837, on résolut d'en faire l'objet d'un recueil périodique édité par la Commission elle-même. Ce fut le *Compte rendu des séances de la Commission royale d'Histoire ou Recueil de ses Bulletins*, titre un peu long et lourd, qui fut enfin abrégé, en 1904, en celui de *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* ⁽¹⁾.

Rien de plus instructif et, il ne faut pas hésiter à le dire, rien qui fasse plus honneur à la Commission que la lecture de ce *Bulletin*. Il nous reporte à une époque où l'ardeur des recherches était excitée et soutenue par l'abondance des richesses encore vierges qui s'offraient à elle. On commençait seulement à classer les innombrables manuscrits que les sécularisations de la Révolution française avaient fait affluer vers les bibliothèques et les archives du pays, et auxquels s'ajoutaient tous ceux qui, ayant échappé à la confiscation, étaient venus prendre place dans les collections privées. Il s'imposait à un corps chargé de publier les chroniques belges inédites de s'enquérir avant tout de ce que ces entassements d'écritures recélaient de textes appropriés à sa mission. Avec un zèle impatient on se mit à l'œuvre dès les premières séances. Il suffit d'ouvrir le *Bulletin* pour voir que les recherches furent poussées à la fois dans toutes les directions. C'est une série de coups de sonde donnés dans les papiers de Cobenzl, de Ghesquière, de Gérard, des Bollandistes, dans les fonds de manuscrits

(1) Le tome I, comprenant les comptes rendus des séances de 1834 à 1837, parut en deuxième édition en 1844.

de la Bibliothèque royale et des bibliothèques de Tournai, de Mons, de Gand, de Lille, d'Arras, de Cambrai, de Douai, de Louvain, de Bruges, de Courtrai, de Liège, de l'archevêché de Malines, etc. Les collections particulières ne sont pas oubliées. De toutes parts on sollicite et l'on accueille renseignements et communications, et cela avec un empressement dont certains informateurs ne laissent pas que d'abuser. Parmi les membres, Gachard et surtout Reiffenberg sont les grands pourvoyeurs du *Bulletin*. Le premier lui fournit la primeur de quantité de documents de toute nature que le classement des Archives générales du Royaume, aussi bien que ses voyages d'inspection dans les Archives des provinces et les explorations qu'il se fait confier par l'État à Dusseldorf, à Vienne, à Paris, à Lille, à Dijon et plus tard en Italie et en Espagne, portent continuellement à sa connaissance. Pour Reiffenberg, il n'est pas de séance où il ne communique à ses collègues des notes, des descriptions de manuscrits, des fragments de catalogues, des extraits de lettres de ses correspondants étrangers, des textes inédits, dont l'abondance et parfois la surabondance trahissent, autant que l'amour de la découverte, le besoin de la publier sans délai. De 1834 jusqu'à sa mort en 1850, il a imposé son empreinte au *Bulletin*. C'est lui qui en rédige la plus grande partie, régulièrement consacrée, pour chaque séance, à des « Inventaires et Notices de manuscrits relatifs à la Belgique », ainsi qu'au dépouillement des publications nouvelles intéressant l'histoire nationale, parues tant dans le pays qu'à l'étranger. Et s'il faut convenir qu'il y a là quelque pêle-mêle et une production un peu hâtive, on doit reconnaître cependant qu'en ces premières années où l'essentiel était d'orienter les travailleurs à travers un océan de textes dont l'exploration commençait à peine, la fougue de Reiffenberg a rendu de bons services

et qu'aujourd'hui encore on peut recueillir d'utiles indications parmi les renseignements qu'elle a accumulés.

Le moment devait venir pourtant où s'imposerait un changement. Le progrès du classement des bibliothèques et des archives, aussi bien que l'apparition dans le pays et à l'étranger de revues permettant de se tenir aisément au courant du mouvement de l'érudition, rendait superflu le rôle que le *Bulletin* avait assumé, d'être avant tout un organe d'information. Quand, à la mort de Reiffenberg, Gachard accepta, le 7 mai 1850, les fonctions de secrétaire de la Commission, sans abandonner d'ailleurs celles de trésorier, le *Bulletin* inaugura, en même temps qu'une deuxième série, une méthode nouvelle à laquelle il devait rester fidèle depuis lors. Sa mission fut strictement limitée à la tâche assignée à la Commission. On n'y accueillit plus que les rapports et renseignements de toutes sortes relatifs aux travaux entrepris ou à entreprendre, ainsi que toutes les informations touchant l'activité de la Compagnie. Une place y fut réservée, à la suite du compte rendu de chaque séance, aux documents ou aux notes critiques communiqués par des membres ou des travailleurs du dehors. Le *Bulletin* devint ainsi le moniteur de la Commission, en même temps qu'un recueil de textes inédits et d'études consacrées aux sources de l'histoire nationale. Grâce à lui, les chercheurs disposèrent d'un périodique toujours prêt à accepter leurs trouvailles. Sous la direction du grand archiviste qu'était Gachard, il s'ouvrit largement aux chartes, aux correspondances, aux pièces de tout genre et de toute origine que les travaux d'inventorisation des archives mettaient au jour. Gachard lui-même intervint pour la plus large part dans son ravitaillement. Depuis 1853, il y inséra régulièrement des *Analectes historiques*, comprenant des documents de contenu et d'intérêt

divers, dont ses investigations en vue de ses grands recueils de textes l'approvisionnaient en abondance. Le *Bulletin* avait eu sa période Reiffenberg; il eut sa période Gachard.

Au *Bulletin* s'adjoignit, à partir de 1854, une série de volumes imprimés dans le même format que celui-ci, l'in-octavo, et qui en furent tout d'abord considérés comme des « annexes ». Ici encore on se trouve en présence d'une initiative de Gachard. Au cours de ses recherches et surtout durant son célèbre voyage d'Espagne en 1843-1844, il avait fait, sur les règnes de Charles-Quint et de Philippe II, des découvertes dont l'importance égalait la nouveauté. Afin de pouvoir les communiquer au public sans trop de retard, il proposa de les publier en dehors des ouvrages prévus au budget. Ainsi débuta, à côté de la collection des in-quarto, la série des in-octavo. Elle s'ouvrit par les deux recueils que Gachard intitula : *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste* (3 vol., 1854-1855) et *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II* (1855). L'année suivante prenaient place à côté d'eux le *Synopsis actorum ecclesiae antverpiensis* de de Ram et la *Revue des Opera diplomatica de Miraeus*, du savant archiviste de Lille A.-J. Le Glay, la première œuvre non signée par un de ses membres que la Commission ait accueillie. Trois ans plus tard, en 1859, Gachard y ajoutait la *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI*, nouvelle récolte de cet infatigable moissonneur.

La nomenclature de ces travaux montre que, sous l'influence de Gachard, l'activité de la Commission, qui jusqu'alors s'était surtout consacrée au Moyen-Age, commençait à déborder largement sur le XVI^e siècle. Mais ce n'est pas seulement par l'étendue chronologique qu'elle allait croissant; son objet lui-même se développait. L'arrêté royal de 1834 avait, on se le rappelle, limité cet objet

à la publication des chroniques belges inédites. Mais s'en tenir strictement à cette disposition était impossible. Le recours aux documents d'archives est trop indispensable à la critique ou à l'interprétation des sources narratives pour que l'on pût songer à se priver de leur concours. Dès 1836, le premier volume publié, la *Rijmkronijk* de Jan van Heelu, en fournissait la preuve. Son éditeur, J.-F. Willems, l'avait pourvu d'un riche appendice de chartes inédites et la Commission était si bien décidée à considérer ce genre de textes comme entrant dans le cadre de sa mission, que, le 7 mai 1837, elle se ralliait unanimement à la proposition de Gachard de doter la Belgique d'une Table chronologique des chartes imprimées concernant son histoire, dressée sur le modèle de celle dont Bréquigny avait donné pour la France le premier volume en 1769 et que l'Institut de France venait de se décider à continuer. L'approbation du ministre devait être demandée pour une entreprise qui s'écartait aussi notablement du but primitivement assigné à la Commission. Elle s'imposait d'autant plus que Gachard envisageait la tâche à accomplir comme devant être confiée à des travailleurs spéciaux réunis en un bureau établi aux Archives générales du Royaume. Une somme de quatre à cinq mille francs, accordée par le Gouvernement, couvrirait les frais nécessités par la confection des fiches destinées à l'élaboration de la Table, jusqu'au jour où l'on pourrait en commencer l'impression.

L'arrêté royal approuvant le projet parut le 8 décembre 1837. Il reconnaissait que l'œuvre à réaliser « se lie intimement aux travaux de la Commission ». Il chargeait celle-ci, en conséquence, de proposer au choix du ministre les personnes auxquelles en serait confiée l'exécution et de leur distribuer les ouvrages à dépouiller, ainsi que les instructions nécessaires. Le 16 novembre 1838, un

autre arrêté ratifiait le règlement conçu par la Commission pour la marche des travaux et la rémunération des collaborateurs. Enfin, le 1^{er} août 1839, le ministre de l'Intérieur désignait, « pour concourir à la rédaction de la Table, Émile Gachet, attaché à la Commission royale d'Histoire, et A. Kreglinger, archiviste à Anvers ». C'est en réalité le premier de ces deux collaborateurs qui devait conduire, à peu près seul, le travail de dépouillement, dont l'achèvement était encore bien lointain.

Ce jeune Lillois, arrivé à Bruxelles en 1835, avec une lettre du préfet du département du Nord le recommandant à Gachard, conquist bientôt, par son intelligence, ses connaissances en paléographie et sa passion pour les recherches historiques, l'estime et la confiance de ce dernier, dont il devint le collaborateur favori. Sa nationalité étrangère l'empêchait d'entrer dans l'administration des archives, mais lui permettait d'être appelé à apporter son concours à la Commission. Elle s'empressa de se l'attacher en qualité d'auxiliaire, sur le conseil de Gachard, et depuis lors il fut associé à son activité, au point de lui devenir indispensable. C'est lui que l'on chargeait de copier les textes à éditer, d'en rechercher et d'en collationner les manuscrits, d'en corriger les épreuves, d'en dresser les tables. Parmi les « communications » au *Bulletin*, les siennes ne se distinguent pas seulement par leur nombre, mais surtout par une érudition et un sens critique encore bien rares à cette époque. Quant à ses rapports sur les recherches ou les missions dont il était chargé, la modestie de leurs termes n'empêche pas d'y déceler la grandeur des services dont bien des membres de la Commission lui furent redevables.

Il fut très probablement l'instigateur de la création du *Bureau paléographique*, qu'un arrêté royal du 30 janvier 1847 attacha à la

Commission. On peut supposer avec une quasi-certitude que l'idée en fut suggérée par le désir de pourvoir la Belgique d'un établissement qui, en quelque mesure, pût y rendre des services analogues à ceux de l'École des Chartes en France. Car si ce Bureau, qui fut placé sous la direction de Gachet, avait pour mission principale de faire des recherches tant pour le public que pour la Commission, il devait aussi exercer les jeunes gens qui y seraient attachés, « dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription et généralement dans tout ce qui tient à la paléographie, surtout à la paléographie nationale ». Malheureusement, les attachés, pour lesquels aucun traitement n'était prévu, ne répondirent pas aux espérances qui avaient été fondées sur eux. Malgré le zèle de son chef, le Bureau paléographique ne devint pas et ne pouvait devenir une École des Chartes. Son résultat le plus utile fut d'assurer à Gachet un modeste traitement de 3,000 francs et de resserrer ses liens avec la Commission. Elle le considéra désormais comme son collaborateur naturel, et l'on se persuade que son nom pourrait figurer au titre de bien des volumes publiés par elle, à côté de celui de l'éditeur.

Sa mort, le 23 février 1857, provoquée sans doute par un labeur trop épuisant pour une santé débile, prouva qu'il n'était pas remplaçable. La Commission renonça à lui donner un successeur. Elle désigna au choix du ministre, pour achever l'élaboration de la Table des chartes imprimées, en vue de laquelle 16,151 bulletins avaient été rédigés, l'archiviste de la ville de Bruxelles, Alphonse Wauters. Le Bureau paléographique fut supprimé et ses deux attachés, Adolphe van Rossum et Ernest van Bruyssel, passèrent à l'administration des archives. Reconstitué le 28 décembre 1860, sous la direction de ce dernier, « pour seconder la Commission

dans ses travaux », il cessa définitivement d'exister lors de la nomination de son chef, en 1868, aux fonctions de consul de Belgique aux États-Unis. On avait constaté que, depuis sa réouverture, pas un seul candidat ne s'y était fait inscrire, « les places d'attachés étant gratuites et ne menant à rien » ; qu'au surplus, il serait difficile de trouver dans le pays « quelqu'un qui fût capable d'enseigner la lecture et l'interprétation des manuscrits et des diplômes dans les différentes langues, et généralement tout ce qui tient à la paléographie et à la diplomatique », et que, dans ces conditions, la Commission se contenterait désormais de recourir, pour les transcriptions qui lui seraient nécessaires, aux employés des archives et des bibliothèques. On terminait par le vœu de voir les 3,000 francs consacrés au traitement du chef de bureau réunis au budget de la Commission, devenu tout à fait insuffisant, « eu égard au développement qu'elle a donné à ses travaux dans les dernières années » (1).

Ce n'était pas la première fois que la Commission se plaignait de l'exiguïté de ses ressources. Aux 5,000 francs mis à sa disposition par l'arrêté royal de 1834 s'était ajoutée, il est vrai, en 1837, l'allocation de 4,000 francs affectée à la Table des chartes, mais cela ne représentait en définitive qu'une subvention bien médiocre, si l'on songe qu'elle devait pourvoir à l'impression des *Chroniques*, à celle du *Bulletin* et aux dépenses de toute espèce destinées à couvrir les frais de copie, de recherches d'archives, d'achats de livres, etc. Le règlement du 29 mars 1845 disposait bien « qu'une somme à déterminer par le ministre de l'Intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission royale

(1) *Bulletin*, 3^e série, t. X (1869), p. 153.

d'Histoire, pour faire face aux dépenses urgentes », mais il semble que l'on n'ait eu recours qu'avec une extrême parcimonie à ces largesses extraordinaires. Il arrivait même que l'esprit d'économie, si caractéristique des Chambres législatives de cette époque, les poussât à rogner les crédits alloués à une compagnie savante dont la plupart de leurs membres ignoraient certainement la mission. En 1845, le budget avait été réduit de 2,000 francs, transférés à l'Observatoire, et en 1849, il s'était trouvé momentanément diminué de plus de la moitié.

Ce manque de moyens financiers explique pourquoi la plupart des grands travaux de Gachard ne font point partie des publications de la compagnie qu'il illustre. Le Gouvernement préféra les subventionner directement, plutôt que de solliciter des Chambres une augmentation du crédit de la Commission. Bien plus, lors de la mission du grand archiviste à Simancas, en 1844, on imputa sur ce pauvre crédit les 4,000 francs destinés à en couvrir les frais. La *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* (1848-1879), dont le retentissement fut si grand et si légitime, parut donc comme une œuvre indépendante, quoiqu'une mention imprimée au titre la qualifie d'« ouvrage destiné à faire suite aux publications de la Commission royale d'Histoire ». Plus tard ce fut encore au ministre de l'Intérieur que Gachard dut recourir pour l'impression de la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II* (1867-1881), qui, elle aussi, fut éditée à part.

Reconnaissons d'ailleurs que sans l'intervention de l'État, la formidable puissance de travail de Gachard eût absorbé à peu près toutes les finances de la Commission. On a vu plus haut qu'il ne laissa pas d'ailleurs de s'y tailler une très large part. À côté de lui, si ses collègues apparaissent un peu dans la pénombre, ce n'est que

par comparaison avec une activité dont l'ampleur confond l'imagination. En fait, la plupart d'entre eux continuèrent à s'acquitter avec constance de la tâche si vigoureusement entreprise dès le début. Sans doute, Barthélemy Dumortier, nommé le 28 août 1838, après le départ de Warnkoenig, fut-il trop absorbé par la politique pour pouvoir s'attacher comme il l'aurait souhaité (car le goût pour l'érudition était un des traits saillants de cette riche nature) aux occupations d'un éditeur de textes. On ne voit pas qu'il ait jamais sérieusement abordé la publication de *Renon de France*, dont il avait proposé de se charger dès son entrée à la Commission. Tout ce qu'il eut le loisir de fournir à celle-ci, ce sont quelques contributions au *Bulletin*.

Jean-Henri Bormans, professeur à l'Université de Liège, fut choisi, le 8 mars 1847, comme le successeur de J.-F. Willems. Ce précurseur des études de philologie germanique dans le pays acheva l'édition des *Brabantsche Yeesten*, dont il fit paraître, en 1869, le troisième et dernier volume. Plus philologue qu'historien, ses prédilections allaient surtout aux textes intéressants par leur langue ou leur caractère littéraire. On lui doit des notices, remarquables pour leur époque, sur divers manuscrits curieux et dans lesquelles se décèle une science paléographique alors encore bien rare en Belgique. La maladie, qui interrompit ses travaux longtemps avant sa mort, arrivée le 4 juin 1878, l'empêcha de mettre sur pied une collection de petites chroniques brabançonnnes qui devaient constituer la suite des *Brabantsche Yeesten*.

Son collègue à l'Université de Liège, Adolphe Borgnet, qui fut appelé, le 23 octobre 1850, à occuper la place vacante par suite du décès de Reiffenberg, devait faire à l'historiographie du pays de Liège la large place qu'elle allait occuper désormais dans les publi-

cations de la Commission. Elle n'y était encore représentée que par les documents donnés par de Ram en 1844 sur les règnes dramatiques des princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes. De la *Chronique de Jean d'Outremeuse*, que de Gerlache s'était fait réserver en 1834, il n'avait plus été question depuis lors. Personne ne se serait permis de la rappeler au vénérable collègue, que parait le double prestige d'ancien membre du Congrès National et de premier magistrat du pays. Les tendances de son esprit ne l'orientaient pas, on le savait, vers le labeur obscur de l'érudition. Si l'on admirait dans ses travaux historiques l'expérience d'un homme jadis mêlé à la politique et qui en avait conservé le goût et l'intelligence, on eût considéré comme une impertinence d'exiger de lui qu'il se consacraît aux investigations indispensables à l'édition d'une œuvre aussi mal connue, aussi touffue et aussi encombrante par le nombre et la discordance de ses manuscrits, que celle du fameux et fabuleux auteur du *Mireur des Histoires*. Borgnet, au contraire, était, de sa nature, un fouilleur d'archives et de bibliothèques. Quoique ses recherches n'eussent guère porté jusqu'alors que sur l'histoire politique du XVIII^e siècle, il n'hésita pas à entreprendre, sur les instances de ses collègues, l'achèvement de l'édition du *Chevalier au Cygne*, que Reiffenberg avait commencée dans les tomes IV et V des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg*. Aidé par Emile Gachet et Félix Liebrecht, qui en composèrent le glossaire, il publiait, en 1854, au tome VI de cette Collection, toute la partie du poème consacrée à Godefroid de Bouillon. Ce fut là son initiation d'éditeur de textes médiévaux. Et sans doute a-t-elle contribué à lui faire accepter, en 1855, la mission de divulguer enfin les écrits de Jean d'Outremeuse. Il se mit aussitôt en quête des manuscrits,

étudia tous ceux qu'il put voir en Belgique ou faire venir de l'étranger, et se fit même charger d'une mission en Italie, qui, bien que demeurée stérile pour les résultats qu'il s'en était promis quant à son but spécial, lui fournit du moins la matière d'un instructif rapport sur un grand nombre de manuscrits intéressant l'histoire de la Belgique. Ce n'est qu'en 1864 qu'il put faire paraître le premier volume de *Ly Myreur des Histors*. Un papillon attaché au titre annonçait que l'introduction, comprenant un essai sur la vie et les œuvres de Jean d'Outremeuse, paraîtrait avec le prochain volume. Mais il ne devait pas être donné à Borgnet d'accomplir une promesse dont il avait mal calculé la portée et que le mauvais état de sa santé le rendit bientôt incapable d'accomplir. Il mourut après avoir imprimé un troisième volume, laissant à Stanislas Bormans le soin de mener à bien l'œuvre interrompue.

Amené, au cours de ses explorations, à étudier la *Chronique de Jean de Stavelot*, Borgnet eut l'heureuse idée de faire paraître sans tarder, en 1861, cette source si précieuse pour l'histoire de la principauté liégeoise durant la première moitié du XV^e siècle.

Avec l'édition de Jean d'Outremeuse s'achevait la réalisation du programme de travaux que la Commission s'était fixé en 1834, et de nouvelles besognes venaient, à leur tour, prendre la place des anciennes. En 1861, Mgr de Ram faisait distribuer en même temps les deux volumes de *l'Histoire de Louvain* de Jean Molanus, à laquelle il travaillait depuis de longues années.

Il faut bien reconnaître qu'à ce moment le personnel de la Commission ne présentait plus les mêmes garanties d'activité qu'il avait fournies à l'origine. Le départ de Warnkoenig pour l'Allemagne, en 1836, puis la mort de deux des membres les plus labo-

rieux, de Willems en 1846, de Reiffenberg en 1850, avaient été une perte très sensible. Le baron de Gerlache et B. Dumortier n'apportaient guère à leurs collègues que l'éclat ou la popularité de leurs noms. Le chanoine De Smet, vieillissant, ne travaillait plus guère. Des nouvelles recrues, J.-H. Bormans et Ad. Borgnet, devaient être bientôt, l'un peu de temps après l'autre, paralysés par la maladie. Seul Gachard jouissait d'une robustesse et d'une fécondité qui semblaient défier les atteintes de l'âge.

Pourtant la Commission pouvait contempler avec une légitime satisfaction le premier quart de siècle de son existence. Elle le célébra le 22 juillet 1859, jour anniversaire de sa fondation, par une séance extraordinaire. Toute pompe extérieure fut bannie de la cérémonie. Il parut qu'un rapport sur l'œuvre accomplie suffirait à l'honorer. Et un heureux hasard fit que ce rapport fût précisément adressé au ministre à qui la Compagnie devait sa naissance : Charles Rogier. Il se terminait par ces lignes, que Gachard dut écrire avec une fierté qui répondait à leur rigoureuse exactitude : « Si vous voulez bien, Monsieur le Ministre, apprécier les résultats que vous avez sous les yeux en les comparant surtout à la médiocrité des ressources dont il a été donné à la Commission de disposer, ils vous convaincront, elle en a l'espoir, qu'elle a fait tous ses efforts pour répondre à la confiance du Gouvernement et à l'attente des amis de l'histoire nationale. » Le ministre voulut qu'un souvenir restât de l'anniversaire. Il fit exécuter, par Léopold et Jacques Wiener, une médaille commémorative dont chaque membre reçut deux exemplaires, « comme un témoignage particulier de la satisfaction du Gouvernement pour les remarquables travaux qui sont dus à la Commission royale d'Histoire ».

III

Depuis longtemps d'ailleurs la Commission jouissait de l'estime du monde savant. De France, de Hollande, d'Allemagne, elle en recevait la preuve par les contributions que les érudits apportaient spontanément à ses travaux ou par leur empressement à répondre à ses demandes. Le 7 janvier 1843, Gachard et de Ram avaient proposé, d'ailleurs sans succès, au Gouvernement de l'autoriser à donner le titre de correspondant « à quinze étrangers choisis parmi les personnes qui lui rendent des services en facilitant ses recherches ou en lui communiquant des matériaux ignorés ».

De son côté, l'Académie eût voulu qu'un corps scientifique si avantageusement connu cessât de constituer une institution autonome, pour être fondu avec elle. Si flatteur que fût ce désir, la Commission s'y opposa de toute sa force, comprenant que l'accomplissement de sa tâche ne pouvait réussir que dans une indépendance complète. Pourtant, le Gouvernement résolut, le 1^{er} décembre 1845, de la rattacher à l'Académie, donnant à celle-ci une satisfaction qui était en même temps pour la Commission une marque de son estime. Aucun changement ne fut introduit dans l'organisation scientifique. Si la Commission entrait « dans le sein de l'Académie », elle conservait sa formation et son budget propres. Ses publications devaient « servir de compléments à celles de l'Académie », sans être soumises de sa part au moindre contrôle. Depuis lors, la Compagnie siégea au Palais des Académies, où furent déposées ses archives et sa bibliothèque, et sa correspondance jouit des mêmes avantages que celle de l'Académie. Le nou-

veau statut fut définitif; il a subsisté jusqu'aujourd'hui, à l'égal contentement des deux parties ⁽¹⁾.

L'arrêté organique de 1834 avait fixé à sept, on se le rappelle, le nombre des membres de la Commission. Durant trente-cinq ans, aucun changement ne fut apporté à cette disposition. Il devait en résulter pourtant que, la maladie et la vieillesse survenant, la capacité de travail de la Compagnie serait tôt ou tard condamnée à fléchir. La nomination du baron Kervyn de Lettenhove, le 1^{er} août 1865, à la mort de Mgr de Ram, apportait sans doute à ses collègues une recrue pleine de talent, d'ambition et de projets, mais qui ne pouvait à elle seule ranimer un corps qui, visiblement, devait être rajeuni. D'autre part, le Bureau paléographique, reconstitué en 1860, n'avait pas répondu à l'espoir que l'on avait fondé sur lui et il avait fallu, en 1868, se résigner à sa suppression. C'est sans doute pour remédier à un état de choses qui pouvait à la longue devenir désastreux, qu'un arrêté royal du 28 avril 1869 décida que « des membres suppléants, nommés par le ministre de l'Intérieur, pourront être adjoints aux membres de la Commission, assister comme tels à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux ». Trois semaines plus tard, Alphonse Wauters ouvrait la série de ces « suppléants », qui, depuis lors, ne devaient plus cesser d'apporter un appoint de forces fraîches au groupe des « effectifs » et d'en assurer le recrutement. Avec grande raison, on n'en avait pas limité le nombre, si bien qu'il serait possible en tout temps de leur adjoindre des travailleurs dont la nomination paraîtrait souhaitable.

(1) En 1845, tous les membres de la Commission l'étaient aussi de l'Académie. Mais ce n'était là qu'une simple situation de fait. Depuis lors, plusieurs membres de la Commission n'ont jamais appartenu à l'Académie.

Avec Alphonse Wauters, la Commission s'enrichissait d'un érudit qui, jusqu'à sa mort en 1898, y exerça une influence profonde et lui apporta le concours le plus dévoué. Depuis longtemps déjà elle se l'était associé en qualité de collaborateur. Sur la proposition de Gachard, qui avait deviné son avenir, elle l'avait attaché aux travaux de dépouillement nécessités par cette *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, dont la publication venait d'être décidée et qu'il était destiné, une vingtaine d'années plus tard, à réaliser. Absorbé par ses fonctions d'archiviste de Bruxelles, il n'avait pu d'ailleurs, pendant longtemps, qu'apporter une collaboration passagère à cette entreprise. A la mort d'Émile Gachet, qui en exerçait la direction, c'est à lui que l'on s'adressa pour mener à bien l'œuvre commencée depuis si longtemps. Plus de 16,000 bulletins avaient été rassemblés, qu'il fallait classer, contrôler et surtout compléter. Il restait, en outre, à déterminer exactement l'étendue du territoire qu'il convenait d'envisager. Il fut décidé d'y comprendre toutes les régions ayant constitué l'ensemble des Pays-Bas méridionaux suivant les époques, décision qui entraîna des investigations complémentaires. Telle fut cependant l'ardeur déployée par Wauters qu'il pouvait écrire à la Commission, le 31 mars 1860, « que le travail est aujourd'hui assez avancé pour que l'on puisse en aborder l'impression ». Mais cette impression, dont il espérait l'achèvement pour la fin de l'année suivante, retardée elle-même par la nécessité de nouveaux dépouillements et par les difficultés inhérentes à la mise en train d'un grand ouvrage, marcha très lentement. En avril 1865 commençait seulement la préparation des index. Enfin, à la séance du 8 janvier 1866, le premier volume, comprenant l'analyse des actes antérieurs à 1100, fut déposé sur le bureau, avec une lettre

de l'auteur annonçant que l'élaboration du tome II était déjà fort poussée. Ce tome parut, en effet, dans le courant de 1868, et depuis lors la publication progressa avec une rapidité surprenante. A sa mort, Wauters avait donné dix volumes de la Table, la conduisant jusqu'à la fin de 1350.

Membre suppléant de la Commission depuis 1869, il en devint membre effectif deux ans plus tard, le 30 mars 1871, succédant au baron de Gerlache, décédé le 10 février précédent. Il suffit de parcourir la collection du *Bulletin* pour apprécier à sa valeur l'importance de sa collaboration. A partir de 1879, il y inséra presque annuellement, sous le titre d'*Analectes de diplomatie*, une précieuse série d'actes inédits, récoltés au cours d'explorations d'archives commencées dès sa jeunesse et qui se prolongèrent jusqu'à sa mort.

Peu de temps après la nomination de Wauters, le personnel de la Commission se trouva presque complètement renouvelé. Depuis la mort de de Gerlache, que Kervyn de Lettenhove remplaça comme président, Gachard était le seul survivant de ses collègues de 1834. Des membres choisis après cette date, le chanoine De Smet avait disparu en 1877, Adolphe Borgnet en 1875, B. Dumortier et J.-H. Bormans en 1878. De nouveaux suppléants : Stanislas Bormans (20 novembre 1874), Edmond Pouillet, Charles Piot et Léopold Devillers (18 mai 1875), Gilliodts van Severen (7 septembre 1878) et Léon Vanderkindere (13 février 1884), avaient comblé les vides ouverts au sein des effectifs.

A l'exception d'Edmond Pouillet, professeur à l'Université de Louvain, et de Léon Vanderkindere, professeur à l'Université de Bruxelles, tous leurs nouveaux collègues étaient, comme Gachard et Wauters, des archivistes, venus, soit, comme Piot, des Archives

générales du Royaume, soit, comme Bormans et Devillers, des Archives de l'État à Liège et à Mons, soit, comme Gilliodts, des Archives communales de Bruges. Il résultait de là une situation qui devait forcément orienter de plus en plus la Commission vers les documents relevant de la diplomatie.

Sans doute elle n'oubliait pas que sa mission primitive était la publication des chroniques belges inédites. Mais il se faisait que, de ce côté, les circonstances avaient singulièrement réduit le nombre des sources à éditer. On ne pouvait raisonnablement songer à entrer en concurrence avec la puissante organisation des *Monumenta Germaniae historica*, qui, depuis longtemps, s'était annexé les textes narratifs de la Lotharingie et de la Flandre, et à qui on devait déjà, pour les temps antérieurs au XIV^e siècle, l'édition critique de Heriger et d'Anselme, des *Gesta episcoporum Cameracensium*, de Rupert de Saint-Laurent, des *Gesta abbatum Gemblacensium*, du *Cantatorium* de Saint-Hubert, des *Genealogiae comitum Flandriae*, des *Gesta abbatum Trudonensium*, des *Vies de Charles le Bon*, de la *Chronique de Gislebert de Mons* et de celle de *Gilles d'Orval*, pour ne parler que des écrits les plus importants. D'autre part, l'Académie, chargée de la publication des œuvres des grands écrivains du pays, avait revendiqué à ce titre Jean Le Bel, Froissart et Georges Chastellain. Malgré tout, il restait cependant encore beaucoup à glaner dans le champ si riche de l'historiographie nationale.

En 1866, Kervyn de Lettenhove avait proposé à ses collègues de faire paraître les chroniques rédigées à l'abbaye des Dunes, au XV^e siècle, par Gilles de Roye et Adrien de But. Elles furent le point de départ du recueil des *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne*, dont il imprima les trois

volumes de 1870 à 1876. Trois ans plus tard, deux autres volumes signés par lui donnaient, sous le titre d'*Istore et Croniques de Flandre*, les textes de divers manuscrits apparentés à la célèbre *Chronique de Baudouin d'Avesnes*, à la *Chronique de Flandre*, publiée par Denys Sauvage, et aux *Récits d'un Ménestrel de Reims*. Les traces de précipitation qui se remarquent dans ces ouvrages s'expliquent sans peine par l'activité débordante de leur auteur. La crainte qu'il exprimait en 1871, lors de sa nomination de président, de ne pouvoir, faute de loisirs, prendre une part très active aux « patriotiques travaux de la Commission », apparaît presque une ironie inconsciente quand on la rapproche de la réalité. Longtemps député, ministre de l'Intérieur en 1870, donnant à l'Académie, de 1863 à 1877, les trente-quatre volumes de Froissart et de Chastellain, il ne cessa, en outre, d'apporter à nos travaux une collaboration dont on n'a encore mentionné que la plus faible partie. En 1875, il mettait au jour, sous le titre inexact de *Codex dunensis sive diplomatum et chartarum mediæ ævi amplissima collectio*, un précieux formulaire découvert parmi des documents provenant de l'abbaye des Dunes. Puis brusquement, amené par sa participation aux luttes politico-religieuses du temps, à aborder la Révolution du XVI^e siècle, il se tournait, en vue de la documentation de son ouvrage : *Les Huguenots et les Gueux*, dont le premier volume devait paraître en 1883, vers les archives anglaises, jusqu'alors à peu près complètement négligées par l'érudition belge. Les rapports adressés à la Commission par Émile van Bruyssel, de 1858 à 1867, sur les dépôts littéraires de Londres, n'avaient encore provoqué aucune tentative d'en mettre la richesse à profit. S'étant rendu sur place en 1881, Kervyn décida d'y puiser à pleines mains. Dès 1882 paraissait le premier volume des *Rela-*

tions politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, dont il put lui-même corriger les épreuves jusqu'au tome X, qui parut l'année même de sa mort, en 1891. Le tome XI et dernier, menant l'impression des papiers reçus de Londres jusqu'au 31 décembre 1579, fut confié aux soins de Gilliodts van Severen. La Commission ne jugea pas à propos de pousser plus loin une œuvre qui lui parut à bon droit dépendre trop exclusivement des copies surabondantes envoyées par les « clerks » du *Record Office*. Manifestement, le grand âge de son auteur et sa passion de produire vite lui avaient fait préférer dans cette utile mais exubérante collection la quantité à la qualité. Mentionnons que, dès 1883, il avait encore donné à notre série in-8° la première partie d'un recueil des *Documents relatifs à l'histoire du XVI^e siècle*, provenant d'archives diverses, que son accaparement par les copies de Londres l'empêcha sans doute d'achever.

Ses collègues choisirent comme son successeur à la présidence qu'il laissait vacante, Stanislas Bormans, celui d'entre eux qui, par rang d'ancienneté, suivait immédiatement Alphonse Wauters, à qui les fonctions de secrétaire étaient échues en 1886, à la mort de Gachard. Bien avant déjà sa nomination en qualité de membre suppléant (1874), Bormans avait été associé, à la demande d'Adolphe Borgnet, aux recherches nécessitées par l'édition de la *Chronique de Jean d'Outremeuse*. Il en signa le tome VI et dernier (1880), ainsi que l'introduction, où se trouvent retracées toutes les difficultés et les péripéties de l'entreprise, et à laquelle il adjoignit une table excellente (1887). En sa qualité d'archiviste, Bormans se sentait attiré davantage vers la publication des chartes que vers celle des textes narratifs. Il rêvait depuis longtemps de mettre à la disposition des travailleurs le précieux cartulaire du Chapitre de

Saint-Lambert de Liège. Le rôle joué par ce célèbre collègue à toutes les époques de la principauté liégeoise l'imposait au choix de la Commission. Bormans se fit adjoindre comme collaborateur le chanoine Schoolmeesters, que désignait sa connaissance approfondie de l'organisation ecclésiastique du diocèse, et en 1893, le premier volume du *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège* voyait le jour. Bormans ne vécut pas assez pour avoir la joie d'assister à l'accomplissement de son œuvre, qu'il ne put mener que jusqu'au tome IV. Les tomes V et VI, qui lui apportent un complément indispensable, devaient être publiés par M. Édouard Poncelet.

A côté des chroniques publiées par Kervyn de Lettenhove et Stanislas Bormans, il faut encore mentionner le recueil des *Chroniques de Brabant et de Flandre* relatives au XV^e et au XVI^e siècle, procuré par Charles Piot en 1879. Il y ajouta, de 1886 à 1891, les trois volumes de l'*Histoire des troubles des Pays-Bas* par Renon de France, à laquelle, une quarantaine d'années auparavant, B. Du-mortier avait déjà manifesté l'intention, demeurée sans suite, de consacrer ses trop rares loisirs. Le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, dont on doit les deux volumes (1870-1874) à Piot, a dû sans doute à l'importance extrême de son contenu, l'honneur d'être le premier des cartulaires monastiques édités par la Commission.

Archiviste comme Bormans et comme Piot, Léopold Devillers concentra plus exclusivement son effort sur l'édition des chartes. Durant les trente-cinq ans qu'il appartint à notre Compagnie, il se consacra, avec une persévérance et une modestie également admirables, à fournir aux chercheurs les richesses accumulées aux Archives de l'État à Mons. On lui doit le monumental *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière* (1337-1436), dont les six volumes se suc-

cédèrent régulièrement de 1881 à 1896. Puis, ce grand travail à peine achevé, il mettait sous presse les *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru de Mons* (1899-1913), dont le quatrième et dernier volume parut trois ans après sa mort, par les soins d'Ernest Matthieu.

Gilliodts van Severen, absorbé par sa collaboration massive aux travaux de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances, et à ceux de la Société d'Émulation de Bruges, ne possédait guère de temps disponible pour d'autres tâches. Nous lui sommes redevables cependant de l'édition du dernier volume des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*, ainsi que d'un recueil de *Documents pour servir à l'histoire des relations entre l'Angleterre et la Flandre, de 1341 à 1473*, élaboré avec la collaboration de M. Ed. Scott de Londres, et auquel il donna le titre déroutant de *Le Cotton manuscript Galba B. 1*, qui n'est autre que la cote sous laquelle il est désigné dans la collection cottonienne au British Museum.

Edmond Poulet devait, en revanche, apporter aux travaux de la Commission une ardeur qui consuma les forces de sa santé chancelante. Depuis longtemps déjà, le projet s'était formé de mettre au jour la source inestimable de renseignements sur la politique de Philippe II aux Pays-Bas, qu'est la correspondance du cardinal de Granvelle, complément indispensable des *Papiers d'État* de ce ministre édités à Paris, par Ch. Weiss, de 1841 à 1852. Gachard avait à plusieurs reprises attiré sur elle l'attention de ses collègues et fourni d'utiles indications sur les manuscrits à utiliser. Le Gouvernement français avait bien voulu communiquer les copies d'une partie des lettres conservées à Besançon, qui, ajoutées à d'autres acquisitions, portaient, en 1875, à plus de onze cents les

pièces recueillies sur ce sujet par la Commission. Dès son entrée dans celle-ci, Pouillet ambitionna de réaliser l'œuvre qui devait former le pendant de la correspondance de Philippe II, dont Gachard était alors sur le point d'achever l'impression. Le rapport qu'il présenta à ses collègues, le 8 novembre 1875, les détermina à demander au ministère une augmentation temporaire de crédit destinée à couvrir les frais considérables qu'allaient entraîner les recherches. Le travail fut poussé avec une telle énergie, que dès 1877 le premier tome de la *Correspondance du cardinal de Granvelle (1565-1583)* pouvait être distribué. Epuisé par la passion qu'il avait apportée à une entreprise dont il prévoyait sans doute qu'il ne verrait pas la fin, Pouillet mourut sans avoir pu la pousser plus loin que le troisième volume. Les neuf derniers furent édités par Charles Piot, conformément au modèle excellent qu'il avait sous les yeux. Des ouvrages édités par la Commission, cette correspondance du célèbre homme d'État n'est pas seulement l'un des plus considérables; c'en est aussi l'un des plus précieux et dont l'accomplissement a justifié la confiance de Gachard en son auteur. Il est regrettable que l'ouvrage attende encore la table qui lui est indispensable. La démission de Piot, en 1897, en a naturellement retardé fâcheusement l'élaboration. Elle venait enfin d'être achevée et allait être mise sous presse quand la dévastation du local de la Commission, lors de l'occupation du Palais des Académies par une ambulance allemande, pendant la guerre, en a fait disparaître le manuscrit. On ne s'étonnera pas trop qu'il n'ait pas encore été possible de mener à bien la rédaction d'une nouvelle table.

La série in-8° des publications, inaugurée, on l'a vu plus haut, en 1854, ne manqua pas de participer au progrès de son aînée pendant la période que l'on vient d'envisager. L'hospitalité qui y

avait été accordée pour la première fois à un érudit étranger, en faveur de Le Glay, fut peu à peu largement étendue. En 1865, Louis Galesloot y donna le *Livre des feudataires du duc Jean III* (de Brabant), et en 1875, Camille de Borman, le *Livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel* (évêque de Liège). Quant aux contributions qu'y apportèrent les membres de la Commission, elles répondent, par la variété de leur contenu, à la nature de cette série, créée pour recueillir les textes ne rentrant pas dans le programme des publications in-4°. En 1883, Kervyn de Lettenhove l'enrichissait de ses documents sur l'histoire du XVI^e siècle, dont il a été question plus haut, et Stanislas Bormans, en 1885, de l'incalculable *Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège*, durant l'année tragique 1468. Bien avant l'apparition de ces ouvrages, Gachard y avait placé ce que l'on pourrait appeler le trop-plein de ses découvertes. Ses recherches dans les archives des États généraux ne lui fournirent pas seulement la matière des deux volumes publiés à part, par ordre du Parlement, sur les assemblées de 1600 et de 1632, mais encore le recueil des précieuses analyses dont il inséra les deux tomes dans notre collection in-8°, en 1861 et 1866, sous le titre d'*Actes des États généraux des Pays-Bas de 1576-1585*. Son étonnante faculté de mener de front et comme à plaisir des besognes diverses lui permettait en même temps d'achever les deux volumes de *Don Carlos et Philippe II* (1863), où étaient mises au jour les révélations qui faisaient enfin la lumière sur le drame de Cour le plus poignant du XVI^e siècle.

C'est longtemps avant cette date qu'avaient commencé de paraître les travaux qui devaient fonder la réputation universelle de Gachard et qui, comme on l'a vu, ne purent être insérés dans les

publications de notre Compagnie. Son dévouement à celle-ci n'en demeurait pas moins entier.

Pendant qu'il y imprimait, de 1876 à 1881, la collection des *Voyages des souverains des Pays-Bas*, il l'enrichissait encore de ses deux grands ouvrages sur les *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial* (1875) et sur la *Bibliothèque Nationale à Paris* (2 vol., 1875-1877), dont le sous-titre : *Notices et extraits des manuscrits concernant l'histoire de Belgique*, indique suffisamment qu'il y faut chercher le trésor des notes accumulées par lui au cours de tant de voyages, et qu'il consacra ses ultimes années à mettre à la disposition du public. Ce furent là ses dernières éditions de textes. Son grand âge ne l'empêcha pas cependant de continuer à collaborer au *Bulletin* et de remplir ses fonctions de secrétaire avec un zèle qui répondait à ses sentiments pour la Commission dont il était le seul survivant des ouvriers de la première heure et qu'il avait aussi brillamment honorée que bien servie. Il avait encore rempli ses fonctions à la séance du 9 novembre 1885. Six semaines plus tard, la mort mettait fin à sa longue carrière, qui, par la fécondité et la portée des découvertes, demeure peut-être sans exemple dans l'histoire de l'érudition au XIX^e siècle.

IV

Cette mort du plus illustre de ses membres ouvrit une nouvelle période dans l'histoire de la Commission. Le successeur de Gachard en qualité de secrétaire-trésorier, Alphonse Wauters, n'était pas destiné, tant à cause de son âge déjà avancé qu'en

raison de sa personnalité moins puissante et de l'horizon plus restreint de son champ d'études, à exercer une grande influence sur ses collègues. Ceux-ci, d'ailleurs, occupés à des travaux commencés depuis longtemps, ne demandaient qu'à vieillir en suivant leur chemin accoutumé. Les membres nouveaux que le Gouvernement venait de leur adjoindre, Napoléon de Pauw, magistrat adonné à l'histoire des agitations communales en Flandre au XIV^e siècle (13 février 1884), et Pierre Génard, que ses fonctions d'archiviste d'Anvers avaient confiné dans l'étude du passé de sa ville natale (1^{er} février 1887), étaient trop attachés à leur domaines propres pour que l'on pût espérer d'eux des directions nouvelles. Et il en était ainsi bien plus encore d'un autre Anversois, Louis Mathot, nommé le 12 octobre 1891, historiographe amateur du XVIII^e siècle brabançon, à qui sa mort prématurée ne permit pas d'ailleurs de siéger bien longtemps dans un corps savant pour lequel rien ne l'avait désigné, sauf la faveur d'un ministre, son concitoyen.

Mais le même arrêté royal qui avait nommé Génard portait en même temps le nom du rénovateur des méthodes de l'enseignement historique en Belgique, celui du professeur liégeois Godefroid Kurth.

Il faut bien rappeler ici l'état déplorable auquel l'organisation universitaire du pays avait jusqu'alors abandonné cet enseignement. Relégué dans la candidature en philosophie et lettres, il était simplement considéré comme un appoint de culture générale. Personne ne s'avisait qu'il pût constituer une branche de la recherche scientifique. Ni la critique des textes, ni les sciences auxiliaires ne figuraient au programme des cours. L'érudition passait pour un passe-temps d'amateurs ou une occupation réservée aux archivistes

et aux bibliothécaires et se confondant avec leurs fonctions. Les grandes publications entreprises par la Commission ne justifiaient-elles pas cette manière de voir? Le plus célèbre de leurs auteurs, Gachard, qu'était-il donc, sinon un autodidacte formé par la pratique des documents? Et si l'on avait répliqué que ce même Gachard avait cependant voulu pourvoir, par la création du Bureau paléographique, à la formation technique des futurs érudits, n'était-il pas trop facile d'alléguer l'insuccès de cette tentative? L'ignorance complète des méthodes scientifiques pratiquées en Allemagne explique en grande partie cet état d'esprit. Il fallut, pour provoquer un revirement, que les succès politiques et militaires de la Prusse de Bismarck et de Moltke, en attirant vers elle les regards, y fissent découvrir la supériorité des écoles d'un Mommsen et d'un Ranke.

C'est Godefroid Kurth, on le sait, qui eut l'honneur d'introduire dans une université belge ces « cours pratiques d'histoire » d'où devait découler la rénovation des hautes études historiques que consacra officiellement la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur. Entré à la Commission royale d'Histoire, il y transporta l'esprit qui l'animait. Léon Vanderkindere qui, s'il n'avait été absorbé par la politique, eût peut-être, dès avant lui, attiré l'attention de ses collègues sur les méthodes pratiquées outre Rhin, ne demandait qu'à encourager ses efforts. La nomination de membres suppléants gagnés aux mêmes convictions, M. H. Pirenne (12 octobre 1891), professeur à l'Université de Gand, et Alfr. Cauchie (24 août 1895), professeur à l'Université de Louvain, fournit les auxiliaires qui devaient appuyer les projets de réforme.

Il s'agissait avant tout d'apporter aux publications les perfectionnements requis par les progrès de la science. Un premier pas

dans ce sens fut l'apparition, en 1896, d'*Instructions pour la publication des textes historiques*, qui, non seulement exigent d'eux le caractère d'éditions critiques, mais soumettent encore leur présentation à une uniformité de méthode compatible avec les intérêts de la clarté et la nature des documents. Les heureux résultats ne tardèrent pas à s'en manifester. Les règles préconisées furent bientôt adoptées au dehors. Il n'est plus guère aujourd'hui en Belgique d'éditeurs de textes qui ne s'y conforment, et elles ont été plus d'une fois citées à l'étranger comme un modèle à suivre.

Devenu secrétaire de la Commission en 1898, à la mort d'Alphonse Wauters, Kurth exposa tout de suite à ses collègues, parmi lesquels venait de prendre place, l'année précédente (24 juillet 1897), un excellent érudit, Dom Ursmer Berlière, un plan général de travaux. Depuis l'accomplissement du programme tracé en 1834, on ne s'était plus occupé de leur imprimer une direction d'ensemble, et cela se comprend facilement. A la publication des *Chroniques belges inédites* était venue s'adjoindre successivement celle des correspondances et des pièces diplomatiques de tout genre, des livres de fiefs, des rapports d'ambassadeurs, des itinéraires, bref de toutes les sources, de quelque nature qu'elles fussent, intéressant l'histoire nationale. Dans ces conditions, il avait été naturel de laisser se développer librement l'initiative individuelle. En présence de richesses surabondantes, on avait renoncé à choisir. En fait, depuis longtemps, la Commission se bornait à accepter les propositions émanant, soit de ses membres, soit d'érudits du dehors, du moment que leur objet était digne de prendre place dans ses collections. Elle avait accueilli ainsi tour à tour le *Nécrologe de l'église Saint-Jean à Gand*, de N. de Pauw (1889); le *Polyptyque de l'abbé [de Saint-Trond] Guillaume de Ryckel*, de H. Pirenne

(1896), et le *Livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de La Marck*, d'Éd. Poncelet (1898).

Pourtant, après tant de coups de sonde, si l'on peut ainsi dire, dans le bloc des matériaux accumulés par le passé, le moment était venu de procéder à une exploitation plus méthodique. Dès la fin de 1898, la Commission décidait de s'imposer un programme de travail et chargeait son nouveau secrétaire de lui présenter un avant-projet. Des délibérations qui en résultèrent et des rapports auxquels il donna lieu sortit un ensemble de résolutions traçant les grandes lignes de l'œuvre de l'avenir.

Ces résolutions visent deux ordres de travaux. Les uns se rapportent aux explorations à entreprendre dans les dépôts littéraires du pays et de l'étranger; les autres déterminent les séries de documents à éditer.

Sans doute, de très bonne heure, le Gouvernement avait subventionné les voyages de Gachard dans les Archives et les Bibliothèques de Lille, de Dijon, de Paris, de Simancas, de Madrid. Ses rapports, imprimés, soit par la Commission, soit indépendamment d'elle, aux frais de l'État, abondaient en renseignements précieux, sans prétendre d'ailleurs à donner des dépouillements exhaustifs des fonds explorés. Il était arrivé aussi que des membres de la Commission eussent entrepris à l'étranger des recherches dont les résultats avaient été consignés dans le *Bulletin*. Enfin, de loin en loin, quelque collaborateur bénévole avait signalé l'existence de matériaux inconnus. Il parut qu'il était temps de compléter méthodiquement ces travaux de prospection. On résolut de dresser tout d'abord la liste complète des cartulaires nationaux, c'est-à-dire des recueils les plus abondants en actes du Moyen-Age. Dès 1895 déjà avait paru un *Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des*

Archives de l'État en Belgique. Il fut suivi, en 1897 et en 1899, de deux autres inventaires du même genre, le premier consacré aux *Cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les Archives de l'État* (par Éd. Poncelet et H. Vander Linden), le second, aux *Cartulaires belges conservés à l'étranger*. C'est à cette série de catalogues que se rattachent encore les inventaires des actes des collégiales liégeoises : *Saint-Pierre* (1906) et *Sainte-Croix* (1911-1922), par Éd. Poncelet; *Saint-Jean l'Évangéliste* (1921-1933), par Léon Lahaye.

Cependant, des missions étaient dirigées vers de grands dépôts littéraires du dehors, soit pour procurer une vue d'ensemble de leurs fonds intéressant la Belgique, comme celles de M. Léo Verriest à Lille et du chanoine Laenen à Vienne, dont les rapports furent imprimés en 1913 et en 1924, soit pour analyser des groupes de documents dont la connaissance importait particulièrement à notre histoire, comme celle dont sortit en 1911 *l'Inventaire des Archives farnésiennes de Naples au point de vue de l'histoire des Pays-Bas catholiques*, par Alfred Cauchie et Léon Van der Essen, suivi en 1913 des *Archives farnésiennes de Parme au point de vue des anciens Pays-Bas*, par Léon Van der Essen, soit encore comme celle de Henri Lonchay à Simancas, en vue d'y continuer, au delà du règne de Philippe II, les recherches de Gachard.

Quant aux publications futures de documents, elles étaient réparties, dès 1899, entre les catégories suivantes : chroniques, cartulaires, catalogues d'actes, documents statistiques, obituaires, recueils de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique, documents diplomatiques conservés dans les dépôts étrangers, fac-similés.

Il ne peut être question d'entrer ici dans le détail des longues

délibérations d'où ce premier projet sortit assez considérablement modifié. On renonça tout d'abord à l'ambition, trop coûteuse, de faire paraître une collection de fac-similés. Quant aux documents statistiques, il apparut indispensable de leur adjoindre des éditions de sources concernant l'histoire économique. L'idée, déjà émise à diverses reprises, de publier une série de textes relatifs aux corporations de métiers fut remaniée et élargie en ce sens. Pour les chroniques, les cartulaires et les obituaires, des rapports très complets indiquèrent ceux d'entre eux auxquels leur importance recommandait de s'attacher avant tout.

Mais c'est surtout l'élaboration des catalogues d'actes qui retint l'attention de la Commission. Kurth rêvait de fournir à la Belgique le pendant des fameux *Régestes des empereurs*, dont F. Böhmer avait doté l'Allemagne. Il lui paraissait qu'il importait d'abandonner, en leur faveur, la *Table chronologique* que la mort d'Alphonse Wauters venait de laisser en suspens et qui, d'ailleurs, arrivée au XIV^e siècle, touchait désormais une période pour laquelle le nombre des actes imprimés croissait avec une rapidité qui la condamnait fatalement à une vieillesse prématurée. Dans ces conditions, le plus sage parut être d'arrêter l'ouvrage à l'année 1350, date jusqu'à laquelle s'étendait le manuscrit préparé par Wauters, dont l'impression, continuée après son décès par Éd. Poncelet, constitue le tome X de la *Table*. Un supplément général, devant contenir tous les actes parus depuis 1888, c'est-à-dire depuis l'apparition du dernier supplément donné par Wauters lui-même, devait mettre fin au travail. Les deux parties du tome XI, dues à Stanislas Bormans et à Joseph Halkin (1907, 1912), l'ont poussé jusqu'à la fin du XIII^e siècle.

La *Table chronologique* de Wauters avait été conçue, on se le

rappelle, sur le modèle de celle de Bréquigny. Elle avait donc, comme elle, l'inconvénient de présenter pêle-mêle les actes des origines les plus diverses, puisqu'elle les rangeait tous, indépendamment de leur provenance, en un même ordre chronologique qui ne permettait pas de saisir les rapports de parenté existant entre eux. Du point de vue de la critique diplomatique, le plan suivi ne correspondait plus aux exigences de la science. La proposition de Kurth de reprendre *ab ovo* la grande œuvre rencontra l'adhésion unanime de ses collègues. Il fut décidé de faire effectuer par des collaborateurs rétribués le dépouillement de tous les actes, non seulement imprimés, mais manuscrits, intéressant les diverses dynasties régionales du pays. A la séance du 1^{er} avril 1901, des instructions spéciales sur ce point étaient arrêtées. De nombreux rapports insérés dans le *Bulletin* sur les archives à explorer montrent l'ampleur avec laquelle l'ouvrage était conçu, et l'on se mit aussitôt à la besogne (1).

De la série des obituaires, confiée à Dom Berlière, à qui sa nomination de directeur de l'Institut historique belge de Rome ne permit pas de s'occuper activement, l'*Inventaire* qu'il fit paraître en 1899 et quelques rapports peuvent être considérés du moins comme une amorce.

Par contre, le *Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique* fut amorcé sans retard. Il visait un double but : procurer aux professeurs et aux étudiants des Universités des textes appropriés aux besoins de l'initiation à la critique historique, analogues à ceux de la collection *in usum scholarum* des *Monumenta*

(1) C'est à cette entreprise que se rapporte la *Liste provisoire des ouvrages à consulter pour la rédaction des catalogues d'Actes*, dressée par J. Brassinne, qui fut publiée en 1902.

Germaniae historica ou de la *Collection française de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, et en outre fournir aux savants des recensions améliorées de sources déjà publiées, mais dont l'importance exigeait une nouvelle mise au point. Dès 1904, Léon Vanderkindere l'inaugurait par une nouvelle et excellente édition de la *Chronique de Gislebert de Mons*, où cet inestimable trésor de renseignements sur les institutions et la politique féodale du XII^e siècle était pourvu d'une annotation digne de sa valeur. Deux ans plus tard, Karl Hanquet la faisait suivre d'une soigneuse révision du texte fameux connu sous le nom de *Cantatorium* de Saint-Hubert. Godefroid Kurth s'était chargé, pour sa part, de rééditer Heriger et Anselme, ainsi que les *Gesta episcoporum Leodiensium* de Hocsem. Il travaillait à ces derniers quand il fut surpris par la mort, et c'est seulement en 1927 que Dom Berlière, avec la collaboration de M. J. Closon, put achever et donner au public cette dernière œuvre du maître.

L'élargissement de sa tâche ne pouvait naturellement détourner la Commission de sa mission primitive. Au nombre déjà considérable des chroniques publiées par elle depuis 1834 venait s'ajouter, en 1900, la *Chronique liégeoise de 1402*, dans laquelle son éditeur, M. Eug. Bacha, signalait l'utilisation de larges fragments de l'œuvre perdue de Jean Le Prêtre de Warnant. En 1906, le premier volume de cette source essentielle pour l'histoire des Pays-Bas et surtout de la Flandre à la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e, qu'est le *Spiegel Historiae* de Lodewyk van Velthem, pour lequel on n'avait disposé jusqu'alors que de la vieille édition de Le Long, paraissait par les soins de MM. H. Vander Linden et W. De Vreese, dont le premier procura les notes historiques et l'autre l'établissement du texte. En 1910, c'était au tour

de Jacques de Hemricourt de recevoir enfin l'édition critique attendue depuis trop longtemps. La collaboration d'un romaniste excellent, M. A. Bayot, et du connaisseur sans rival de la noblesse liégeoise au Moyen-Age, qu'était Camille de Borman, restituait dans sa saveur originale et pourvu de tous les renseignements généalogiques indispensables, le *Miroir des Nobles de Hesbaye*. La mort de de Borman laissa à M. Éd. Poncelet la lourde tâche de publier le *Codex diplomaticus* destiné à servir de complément au *Miroir* et d'y ajouter, de concert avec M. Bayot, le *Traité des guerres des Awans et des Waroux*, ainsi que le *Patron de la temporalité des évêques de Liège*, qu'il pourvut d'une introduction dont l'importance répond à celle des œuvres de Hemricourt (1925-1931).

La série des cartulaires ecclésiastiques, ouverte en 1870 par le *Cartulaire de Saint-Trond*, s'enrichit en 1879 du *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, par le P. H. Goffinet (suppléments en 1896 et 1900, par A. Delescluse et K. Hanquet); en 1898-1902, des *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, par Armand d'Herbomez; en 1903, du tome I^{er} des *Chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, par G. Kurth; en 1906, du *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, par Joseph Cuvelier; en 1909, du premier volume du *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, par J. Halkin et C.-G. Roland.

La création récente de l'Institut historique belge de Rome (1902), dont un des membres de la Commission, Alfred Cauchie, avait été l'initiateur, fit confier à celui-ci une mission aux Archives Vaticanes, ainsi qu'à d'autres dépôts littéraires de l'Italie, qui lui fournit, en 1904, la matière du *Recueil des Instructions générales aux nonces de Flandre* (en collaboration avec M. R. Maere), puis,

en 1908-1920, celle des deux volumes des *Documents concernant la principauté de Liège, spécialement au début du XVI^e siècle* (en collaboration avec M. A. Van Hove).

Mais c'est par l'édition des sources relatives à l'histoire sociale et économique que la Commission témoigna le plus nettement l'esprit nouveau qui l'animait. Et son activité dans ce sens s'explique facilement, si l'on songe que l'évolution du mouvement scientifique conférait une importance croissante à ce genre de documents, qui avaient attendu jusqu'à l'apparition du *Polyptyque de Saint-Trond*, en 1896, pour prendre place dans la série de nos publications. Le temps perdu fut rapidement regagné. En 1900, M. H. Pirenne faisait connaître, dans un volume sur *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*, des textes permettant d'étudier la condition sociale de la population si particulière de cette région. En 1902, M. Hubert Van Houtte communiquait, dans ses *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794*, des matériaux de la plus grande valeur pour l'une des questions essentielles de l'histoire économique. En 1906 paraissait le premier volume du *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, de MM. Georges Espinas et H. Pirenne. Un peu plus tard, de 1909 à 1913, Guillaume Des Marez et Émile De Sagher imprimaient les *Comptes de la ville d'Ypres de 1267 à 1329*, si précieux pour la connaissance de l'économie urbaine au Moyen-Age, cependant que J. Grob et M. J. Cuvelier mettaient sous presse les dénombrements des duchés de Luxembourg et de Brabant, abordant ainsi le domaine encore vierge de la démographie rétrospective.

Si rapide qu'il soit, ce relevé montre que la Commission sut mener de front avec son programme ancien son nouveau programme. Mais elle n'en resta pas moins fidèle à sa tradition

d'accueillir les contributions des chercheurs qui lui demandaient l'hospitalité pour des travaux accomplis indépendamment d'elle. C'est ainsi qu'elle inséra avec empressement, en 1898 et en 1903, les deux volumes d'*Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, rassemblés par Charles Duvivier durant ses laborieux loisirs de juriste; en 1899, le *Commentario del coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa*, de l'excellent connaisseur du XVI^e siècle, qu'était Henri Lonchay, en 1902, le *Registre de Franciscus Lixaldius, trésorier général de l'armée espagnole aux Pays-Bas de 1567 à 1576*, que lui avait offert l'historien allemand de Guillaume d'Orange, Félix Rachfahl, et en 1906, l'*Inventaire de la librairie de Philippe le Bon*, œuvre d'un maître en littérature du XV^e siècle, M. Georges Doutrepont.

Cependant, depuis son entrée dans la Commission, en 1899, comme successeur de Pierre Génard, tenu depuis longtemps par la maladie à l'écart de nos travaux, le chanoine Edmond Reusens, professeur à l'Université de Louvain, préparait la publication de deux séries de documents dont il était l'éditeur désigné : les *Actes* et la *Matricule* de l'Université de Louvain. Ils débutèrent l'un et l'autre en 1903. La même année, la mort de Reusens laissait à MM. Van Hove et Wils la tâche de pousser plus loin la mise au jour de ces sources de premier ordre pour l'histoire du haut enseignement et des débuts de l'humanisme, non seulement dans les Pays-Bas, mais dans toutes les régions dont les étudiants fréquentaient en si grand nombre l'Université brabançonne.

Les années 1906-1907 apportèrent des changements considérables dans la composition de la Commission. Le 31 octobre 1906, Godefroid Kurth, admis à l'éméritat comme professeur à l'Université de Liège, croyait devoir renoncer à ses fonctions de secré-

taire, qu'aussi bien sa nomination de directeur de l'Institut historique belge de Rome ne lui eût pas permis d'exercer plus longtemps. Le 9 novembre suivant, Léon Vanderkindere succombait à un mal impitoyable, et le 20 février 1907, Gilliodts van Severen quittait notre Compagnie, pour se consacrer tout entier aux travaux de la Commission des anciennes lois et ordonnances et de la Société d'Émulation de Bruges. Un arrêté royal du 24 février désigna pour occuper les places vacantes trois membres suppléants: le chevalier Camille de Borman, Paul Fredericq, professeur à l'Université de Gand, et l'abbé Sylvain Balau. Le 15 avril, M. Henri Pirenne succédait à Godefroid Kurth en qualité de secrétaire-trésorier.

V

La Commission, qui avait célébré le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation en 1859, s'était abstenue de commémorer, en 1884, le premier demi-siècle de son existence. Sans doute, le grand âge atteint à cette date par Gachard, qui, de par ses fonctions de secrétaire, eût dû assumer la plus grande part des fatigues de la cérémonie, explique-t-il ce qui pourrait paraître à première vue une surprenante négligence. En revanche, l'année 1909 fournit l'occasion de fêter avec éclat l'œuvre accomplie depuis soixante-quinze ans. Le roi Léopold II voulut, par sa présence, rehausser la signification de la séance solennelle qui eut lieu le 9 novembre au Palais des Académies, et tint à remettre lui-même aux membres de la Compagnie la médaille, œuvre du sculpteur Jourdain, qui fut frappée pour la circonstance.

Jamais l'avenir n'avait paru plus encourageant. Dans toutes

les directions les travaux se développaient avec une activité favorisée par l'augmentation des subsides dus à la générosité du Gouvernement. De nouveaux membres remplaçaient ceux que la mort venait de nous enlever. Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liège, et M. Éd. Poncelet, conservateur des Archives de l'État à Mons, succédaient, le 5 novembre 1910, à Léopold Devillers, et le 31 mai 1913, MM. Joseph Cuvelier, archiviste général du Royaume, et Charles Terlinden, professeur à l'Université de Louvain, à Stanislas Bormans, dont le plus ancien des membres effectifs, Napoléon de Pauw, recueillait les fonctions de président.

A l'augmentation du personnel correspondait celle des entreprises. En 1912, avant même son entrée parmi nous, M. J. Cuvelier éditait les *Dénombrements de foyers en Brabant du XIV^e au XVI^e siècle*, avec une préface qui apporte une contribution précieuse à la critique des documents démographiques de la fin du Moyen-Age et des débuts des temps modernes. En 1913, Sylvain Balau tirait du fouillis des compilations connues sous le nom de *Chroniques liégeoises* la matière d'un volume qui en renfermait la substance. Henri Lonchay, après de courageuses recherches à Simancas, mettait sous presse la *Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle*. Vers la même date, le projet, dont il avait été question déjà à plusieurs reprises, de publier les actes des États généraux depuis leur création par Philippe le Bon, faisait l'objet d'investigations préparatoires. Diverses missions dans les archives du Nord de la France et en Hollande fournissaient à MM. J. Cuvelier et H. Pirenne quantité de textes intéressants sur la tenue des premières assemblées. Enfin, la Commission, élargissant pour la première fois son domaine au delà des limites de l'Ancien Régime, y faisait entrer

la Belgique indépendante. Le point de départ de cette nouvelle orientation est marqué par les deux volumes de *Mémoires et documents sur la révolution belge et la Campagne de Dix jours*, insérés en 1912 dans la série in-8° des publications, sous la signature de l'heureux chercheur que fut le baron Camille Buffin.

La violation, puis la longue et dure occupation de la Belgique par les armées allemandes durant la Grande Guerre provoquèrent naturellement un arrêt brusque dans la vie de la Commission. Au moment de la dernière séance qui précéda la catastrophe, le 6 juillet 1914, vingt et une publications étaient sous presse. A part le tirage de quelques feuilles des manuscrits déposés chez l'imprimeur, tout cela demeura en suspens aussi longtemps que la contrainte de l'envahisseur pesa sur le pays. L'ambulance allemande établie dans le Palais des Académies prit possession de notre local, en confisqua les meubles, dispersa ou détruisit les manuscrits qu'ils contenaient. Deux d'entre nous, Paul Fredericq et Henri Pirenne, furent déportés en Allemagne. Les autres perdirent tout contact entre eux, par suite de la difficulté ou même, pour ceux qui habitaient le « territoire des étapes », de l'impossibilité de correspondre et de voyager. Ni Sylvain Balau, décédé le 10 juillet 1915, ni Godefroid Kurth, qui le suivit dans la tombe le 3 janvier 1916, ne purent recevoir le suprême hommage de funérailles où se fussent manifestées l'estime et l'affection de leurs collègues.

C'est seulement trois mois après la fin de la tourmente, le 4 mars 1919, que la Commission se remit à la tâche. De tous ses collaborateurs, un seul ⁽¹⁾ dut être écarté pour s'être laissé entraîner à pactiser avec l'ennemi. Il n'était pas question de remettre en marche,

(1) Qui n'était pas membre de la Commission.

vu la restriction des subsides que les circonstances imposaient à l'État, toutes les publications entreprises. On se résolut à ne pousser que celles d'entre elles dont l'impression était le plus avancée.

Mais en même temps, par une saine compréhension de sa mission, notre Compagnie proposait au Gouvernement, dès le 7 juillet, la création d'une Commission qui serait chargée de recueillir et de classer les documents de toutes sortes pouvant servir à l'histoire de la Belgique durant les années de l'occupation allemande. C'est de cette proposition que devait résulter, l'année suivante, la création de la *Commission des Archives de la Guerre*, dont l'œuvre a été, on le sait, si bien et si rapidement accomplie.

L'année 1920 vit paraître, outre le tome III du *Recueil de documents relatifs à l'histoire de la draperie flamande*, deux volumes, dont l'un, le *Cartulaire généalogique des van Artevelde*, par N. de Pauw, était le fruit de recherches menées en des directions assez diverses depuis de très longues années, et dont l'autre, le tome I^{er} de la *Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790*, marquait le début de la collaboration qu'allait nous apporter ce spécialiste par excellence de l'histoire du XVIII^e siècle qu'était Eugène Hubert. Plus infatigable que jamais dans sa laborieuse vieillesse, il nous donnait successivement, en 1926, la *Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé, agent diplomatique du Prince-Evêque de Liège auprès de la Cour de Bruxelles de 1781 à 1794*, puis, en 1929, le premier volume de la *Correspondance de Bouteville*, l'organisateur de l'administration imposée à la Belgique par la République française après l'annexion de 1794. Quand la mort le surprit, le 1^{er} mars

1931, il avait presque achevé la mise au point de la volumineuse correspondance de Henri van der Noot.

Appelé par le Roi, en 1921, au Ministère des Sciences et des Arts, Hubert avait profité de ces hautes fonctions pour prendre une mesure qui se trouvait depuis longtemps dans les vœux de la Commission.

Interprétant à la lettre l'arrêté organique de 1834, le Gouvernement s'était réservé le droit, non seulement de nommer, mais de choisir les membres de notre collège. C'était évidemment là un système de recrutement peu compatible avec les intérêts d'un corps scientifique. La mort inopinée d'Alfred Cauchie, le 9 février 1922, donna à Hubert l'occasion d'y mettre fin. Il demanda à la Commission de lui proposer désormais les personnes à qui elle reconnaîtrait la compétence nécessaire pour entrer dans son sein, prenant ainsi une initiative à laquelle ses successeurs n'ont pas cessé de se conformer.

Quelques semaines plus tard, il soumettait à la signature du Roi l'arrêté du 28 mai 1922, qui rattache à la Commission l'Institut historique belge de Rome, laissé sans directeur par la mort de Cauchie. Ici encore il réalisa un désir de notre Compagnie, qui était en même temps la sienne. Le budget de l'État, se trouvant absorbé par les écrasantes dépenses que lui imposait la restauration du pays dévasté par la guerre et l'occupation allemande, on pouvait craindre que le Parlement, en quête d'économies, ne trouvât, dans la catastrophe qui venait de frapper l'Institut, l'occasion de le supprimer. Il s'agissait de parer à ce danger sans compromettre la vitalité de la mission de Rome. L'arrêté répondit à cette double nécessité. En même temps qu'il soulageait les finances publiques,

en abolissant le poste de directeur résidant à Rome, il chargeait de la direction scientifique de l'établissement un Comité de trois membres choisis parmi les membres effectifs de la Commission royale d'Histoire. A Rome même, un secrétaire nommé par le ministre, sur la proposition de ce comité et soumis à son contrôle, s'acquitterait de la besogne courante. Pour le reste, rien n'était changé à l'organisation existante. L'expérience a amplement démontré la convenance de ces mesures. Jamais le rendement de l'Institut n'a été plus productif que depuis leur mise en vigueur. Non seulement les *Analecta Vaticano-Belgica* et le *Bulletin* de l'Institut se sont accrus de plusieurs volumes, mais les recherches se sont étendues dans le temps et dans l'espace. Elles ont cessé de se porter exclusivement sur les Archives du Vatican. L'exploration des richesses documentaires de l'Italie a débuté par des missions à Florence et à Venise, cependant que l'archéologie prenait place également dans le champ des travaux.

L'année 1922, qui s'était ouverte si tristement par la mort de l'homme d'élite et du robuste travailleur qu'était Alfred Cauchie, devait être marquée par d'autres deuils encore. Le 8 avril, la Commission perdait Napoléon de Pauw, le 8 décembre, Camille de Borman, arrivés l'un et l'autre à la fin d'une longue et laborieuse carrière. La présidence, laissée vacante par le décès du premier, fut attribuée à Dom Ursmer Berlière. Le 16 mars 1922, un arrêté royal, pris pour la première fois sur la proposition de notre Compagnie, y avait fait entrer quatre suppléants nouveaux, depuis longtemps déjà associés à son activité : MM. Alfred de Ridder, directeur général au Ministère des Affaires étrangères; Guillaume Des Marez, professeur à l'Université de Bruxelles; Herman Van der Linden, professeur à l'Université de Liège, et Léon Van der

Essen, professeur à l'Université de Louvain, portant ainsi à dix le nombre des membres. MM. Joseph Cuvelier et Charles Terlinden prenaient place, respectivement le 20 mars et le 9 septembre, parmi les membres effectifs.

Il n'avait été possible, en 1921, que de distribuer un seul volume : le tome premier des *Dénombrements des feux du duché de Luxembourg et du comté de Chiny (1306-1537)*, élaboré par Jacques Grob et achevé, après la mort de celui-ci, par M. Jules Vannérus, que sa compétence spéciale en histoire luxembourgeoise désignait, quoiqu'il ne fût pas encore partie de notre collègue, pour la lourde tâche de continuer cette publication. Deux in-8° parurent en 1922 : les *Inventaires de Sainte-Croix* et de *Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, par les soins, le premier, de M. Éd. Poncelet, le second de M. Léon Lahaye. En 1923, M. Joseph Cuvelier, chargé de succéder au regretté Henri Lonchay, décédé le 13 décembre 1918, dans l'édition de la *Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle*, en donnait le premier volume, qu'il fit suivre, avec la collaboration de M. Joseph Lefèvre, des tomes II à IV (1933), poussant cette précieuse collection jusqu'à l'année 1665.

A peine entré dans la Commission, Alfred De Ridder avait proposé à ses collègues de s'avancer plus avant dans le domaine de l'histoire de Belgique après 1830, abordé, dès 1912, on l'a vu plus haut, avec les mémoires sur la *Révolution belge*, du baron Camille Buffin. Son admirable connaissance des archives du Ministère des Affaires étrangères, dont il avait la garde, lui permit de nous apporter depuis lors des contributions de la plus haute valeur pour l'étude des relations du royaume de Belgique avec les Puissances étrangères : en 1928, les deux volumes de la *Crise de la*

neutralité belge en 1848, suivis, en 1933, de son exposé documentaire, *Les Projets d'Union douanière franco-belge et les Puissances européennes (1836-1843)*, sans compter son abondante collaboration à notre *Bulletin*. La méthode adoptée par lui dans la présentation des textes d'époque récente, et qui consiste à en analyser le contenu dans un récit qui les relie les uns aux autres, ne réservant aux honneurs de l'impression que les passages essentiels et caractéristiques, peut être proposée en exemple à tant d'éditeurs qui, trop souvent encore, ne semblent pas comprendre que la nature des documents doit déterminer le mode de leur publication et qu'il est inadmissible de gaspiller temps et argent à reproduire *in extenso* le style redondant des pièces de chancellerie avec le soin minutieux qu'exigent les chartes du Moyen-Age. Nommé membre effectif le 15 mars 1923, De Ridder méditait de nouveaux projets, quand il succomba, le 30 mai 1933, à une maladie supportée depuis longtemps avec un courage qui ne la laissait pas entreprendre sur son travail.

La série in-8° des publications, où prirent place les ouvrages de De Ridder, s'est accrue depuis la guerre avec une rapidité particulière. Il y a à cela plusieurs raisons, dont l'une est sans doute son format plus commode que l'in-4°. Mais elle se prête mieux aussi à accueillir les contributions des collaborateurs étrangers, devenues plus nombreuses depuis que la détresse financière des sociétés d'histoire locale et régionale a fermé aux érudits bien des débouchés. Jamais la Commission n'a hésité à accueillir les matériaux qui lui furent offerts, en dépit de leur caractère parfois un peu spécial, du moment qu'ils présentaient une valeur incontestable. En 1929, elle agit ainsi à l'égard des *Documents relatifs à la réglementation de l'Assistance publique à Mons*, de M. P.

Heupgen, et, en 1931-1932, des *Documents pour servir à l'étude des maladies pestilentielles dans le marquisat d'Anvers jusqu'à la chute de l'Ancien Régime*, de M. A.-F.-C. Van Schevensteen. C'est encore parmi les in-8° que prirent place, en 1929, *La Grande Enquête de 1389 en Brabant*, de M. J. Bolsée; en 1931, le tome premier de la *Correspondance de la filiale de Bruges des Médecis*, de M. Armand Grunzweig, et *La Confrérie de Sainte-Barbe des Flamands à Florence. Documents relatifs aux tisserands et aux tapissiers*, de M. Mario Battistini; en 1933, les *Actes et documents anciens intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'État à Vienne (1196-1356)*, de M. Henri Laurent, et *Het Memoriaal van Simon de Rikelike, Vrijlaat te Sint-Pieters-op-den-Dijk (1323-1336)*, de M. Joseph De Smet.

On remarquera au premier coup d'œil que la plupart de ces publications se rapportent à l'histoire sociale et économique, entrée depuis longtemps déjà dans le domaine des travaux de la Commission. Un de ses membres, Guillaume Des Marez, si éminent en ces matières, préparait, comme pendant au *Recueil* publié par MM. G. Espinas et H. Pirenne, une collection analogue relative à la *Draperie brabançonne*, lorsque sa mort inattendue, le 2 novembre 1931, l'année même où il était devenu membre effectif, brisa une carrière dont on pouvait tant espérer encore.

L'augmentation du budget de la Commission, en 1929, a permis de continuer ou d'achever l'impression de plusieurs ouvrages interrompus par la guerre. Les tomes II et III de *Hemricourt* ont paru en 1925 et en 1931; le tome II des *Chartes de Stavelot-Malmédy* en 1930; le tome II des *Chroniques liégeoises*, reprises par M. Émile Fairon à la mort de Sylvain Balau, en 1931; le tome II de *van Velthem* en 1932.

En 1929, le projet formulé par Godefroid Kurth de constituer une collection de catalogues d'actes sur le plan des Régestes allemands a subi une transformation qui permettra d'arriver directement au but vers lequel il devait être une étape. Il a paru qu'au lieu de s'attacher tout d'abord à ne donner que l'analyse de ces actes, il valait mieux en entreprendre tout de suite la publication intégrale en une série de recueils qui seraient mis sous presse au fur et à mesure de leur achèvement. Des instructions furent arrêtées touchant les principes à suivre dans le choix et l'établissement des textes. Les collaborateurs dont le concours était indispensable à la réalisation de ce grand dessein répondirent avec empressement à l'appel qui leur fut fait. Déjà, en bien des points du vaste champ qu'il faudra exploiter, la tâche est entamée avec ardeur. Suivant le plan adopté, la collection des *Actes des princes belges* comprendra l'ensemble des chartes émanées des rois et des ducs nationaux de Lotharingie, des comtes et ducs de Limbourg jusqu'en 1288; des comtes de Louvain et des ducs de Brabant et de Limbourg; des comtes et ducs de Luxembourg; des princes-évêques de Liège; des comtes de Flandre; des comtes de Hainaut; des comtes de Namur et des comtes de Looz. Elle fournira ainsi une base solide aux travaux touchant l'histoire nationale antérieurement à la période bourguignonne.

La mort de Dom Ursmer Berlière, le 27 août 1932, l'année même où la Commission s'était associée à l'Institut historique belge de Rome en une touchante manifestation de reconnaissance pour les éminents services rendus par lui comme directeur de cet établissement, laisse à ses collègues le regret de ne pas le voir à leur tête au moment de la célébration du centenaire de leur Compagnie, auquel il s'était si vivement intéressé. Un vote unanime lui a donné comme

successeur à la présidence, le 9 janvier 1933, M. Édouard Poncelet, le plus anciens des membres effectifs, à l'exception du secrétaire. Le 20 juillet 1931, MM. Hubert Van Houtte, professeur à l'Université de Gand, et Jules Vannérus, conservateur honoraire des Archives de l'État, étaient appelés parmi nous comme membres suppléants. Les vides ouverts parmi les membres effectifs étaient comblés tour à tour par les nominations de MM. Herman Vander Linden (30 novembre 1931) et Léon Van der Essen (28 janvier 1933), ainsi que par celle de M. Hubert Van Houtte (19 octobre 1933).

Ce rapide tableau de l'existence de la Commission depuis son origine serait incomplet si l'on n'y rappelait avec gratitude les services dévoués que rendirent aux secrétaires, chargés en même temps depuis Gachard des fonctions de trésoriers, Albert de Terre (1874-1908) en qualité de comptable, puis Achille de Man (1908-1929) et M. Félicien Leuridant, avec le grade de secrétaires-adjoints.

En 1834, lors de la mise en adjudication de l'impression de ses ouvrages, la Commission constatait « avec plaisir que son appel a été entendu par MM. les imprimeurs et que tous ils ont vu dans l'entreprise qui leur était proposée une affaire d'honneur et de nationalité plutôt qu'une spéculation ». On se prononça, « après un mûr examen », en faveur de M. Hayez, de Bruxelles. Depuis lors, la firme choisie n'a cessé de justifier la confiance mise en elle : c'est encore aujourd'hui de ses presses que sortent nos publications.

Au moment où vient de s'écouler le premier siècle de son histoire, la Commission peut affirmer avec confiance qu'elle s'est consciencieusement acquittée de son devoir. Sauf durant les quatre années de l'occupation allemande, jamais elle n'a interrompu son

1834-1934

labeur, jamais une de ses séances n'a été vide. Si elle ne se dissimule pas que tout n'est pas parfait dans son œuvre, du moins a-t-elle fait de son mieux ce qu'elle devait faire. Elle a bien servi le pays et la science et elle a le droit de considérer son passé comme la garantie de son avenir.

H. PIRENNE.



Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.